



HAL
open science

La pinède “ argentée ”

Virginie Savoye

► **To cite this version:**

| Virginie Savoye. La pinède “ argentée ”. Histoire. 2019. dumas-02334590

HAL Id: dumas-02334590

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02334590v1>

Submitted on 26 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Université de Nîmes
Année universitaire 2018-2019

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
GENÉALOGIE ET HISTOIRE DES FAMILLES

Directeur de recherche : Monsieur S. COSSON

PROMOTION DECANEMAUSUS

LA PINEDE « ARGENTEE »

Virginie SAVOYE

Bien des choses s'éclaireraient si nous connaissions notre propre généalogie.

Gustave Flaubert

Je soussignée, Virginie SAVOYE, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

REMERCIEMENTS

Pour l'élaboration de ce mémoire, je tiens à remercier :

Pour la formation dans le cadre du D.U. Généalogie et histoire des familles :

- Madame Ortega, responsable du D.U.
- Monsieur S. Cosson, directeur de recherches
- les professeurs : Mesdames L. Gareil, V. Lafage, C. Raynaud
Messieurs S. Olivier, O. Wenzel
- et tout le groupe des élèves du D.U. qui ont favorisé une ambiance de partage, d'entraide, de joie et de soutien

Pour les recherches en Archives départementales (A.D. 34)

- le site de Pierres Vives et Madame Guislaine Bouchet, conservatrice
- Madame Céline Dehoudt et Monsieur Julien Duvaux, présidents de salle, et tous leurs collègues
- le personnel d'accueil et le personnel de salle de recherches
- Nathalie et Éric qui m'ont efficacement conseillée

Pour les recherches sur Cournonterral

- le service de l'état civil à la mairie
- Madame Éliette Bonnel qui m'a apporté des connaissances sur sa ville
- Monsieur Jean-Claude Benoît et Madame Bernadette Benoît-Savoie qui m'ont communiqué leurs archives personnelles dont ils m'ont autorisé l'utilisation

Pour la construction, la rédaction et la finalisation du mémoire

- Maryline, Martine, Marianne, Sylvie, Loïc, avec lesquels j'ai partagé autant de longues séances de travail que de fous rires et de trajets vers Nîmes.
- Je remercie Maryline tout spécialement pour tous ses conseils techniques.
- Madame F. Basset pour son soutien et sa relecture attentive

Conventions d'écriture :

- Pour les citations extraites d'actes et/ou d'ouvrages, j'emploierai une *police plus fine et en italique*.
- Pour les remarques personnelles concernant mes recherches, j'emploierai une police plus fine, en italique et soulignée.

EN INTRODUCTION

QUELQUES CITATIONS :

Il savait sa généalogie, il connaissait ses aïeux sur le bout des doigts ; mais il n'était pas sûr de son père.

Journal, Jules Renard

A qui est homme d'honneur, ne lui demande pas sa généalogie.

Proverbe espagnol

Généalogie : liste des ascendants de quelqu'un, partir d'un lointain ancêtre qui ne se souciait guère en son temps d'établir la sienne.

Le Dictionnaire du Diable (1911) Ambrose Bierce

La généalogie est une science rigoureusement inexacte, à cause des bâtards.

Léo Campion

Il est toujours avantageux de porter un titre nobiliaire. Être de quelque chose, ça pose un homme, comme être de garenne, ça pose un lapin.

Alphonse Allais

S'il fallait un jour que les forêts disparaissent, l'homme n'aurait plus que son arbre généalogique pour pleurer.

Albert Einstein

Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines.

Proverbe chinois

On demande homme-tronc pour fondation arbre généalogique.

Pierre DAC

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
EN INTRODUCTION.....	5
TABLE DES MATIÈRES	6
LA PINEDE « ARGENTEE »	1
UN PEU DE GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DE COURNONTERRAL	2
I- L'origine du village	2
II- Le cadre de vie	4
III- Cournonterral aujourd'hui.....	8
LE COUPLE JACQUES ARGENT ET MARGUERITE PINEDE	17
I- Jacques Argent	17
II- Marguerite Pinède.....	25
DU COTE DE JACQUES ARGENT	30
I- Les parents : Fulcrand Argent et Jeanne Fages.....	30
II- Les grands-parents : Barthélémy Argent et Catherine Bringuier.....	35
III- Les arrière-grands-parents : François Argent et Gilette Carrière.....	38
DU COTE DE MARGUERITE PINEDE	45
I- Son père : Etienne Noël Pinède	45
II- Sa mère : Jeanne Bouissinet	47
LES ENFANTS DE JACQUES ARGENT	48
ET MARGUERITE PINEDE	48
CONCLUSION	62
GLOSSAIRE OCCITAN-FRANÇAIS	63
LA ROSE DES VENTS	64
LES MESURES	65
DEFINITIONS.....	66
BIBLIOGRAPHIE	67
SITOGRAPHIE	68
ANNEXES.....	69

LA PINEDE « ARGENTEE »

Voici l'histoire d'une famille de la commune de Cournonterral, village puis bourg et maintenant ville, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Montpellier, dans l'Hérault.

Si j'ai choisi de me consacrer à cette famille, c'est que j'avais déjà entrepris des recherches pour étudier la lignée ascendante de ma belle-sœur, à sa demande, puisqu'elle savait que je pratiquais déjà la généalogie en amateur depuis quelques années ; le début de mes recherches me fut alors facilité par la mise sur internet des archives de l'Hérault...

Ce mémoire débutera avec un couple marié entre 1833 et 1842,

Jacques ARGENT et Marguerite PINEDE,

et je vous parlerai de leurs ancêtres sur trois générations, et de leurs descendants sur deux générations, plus particulièrement de l'une de leurs petites-filles.

Puis pour certains membres de la famille j'explorerai des contrats de mariage, des acquisitions, des ventes et/ou legs de biens immobiliers, des successions, des affaires militaires, des listes électorales, des plans cadastraux, bref tout document susceptible d'éclairer le parcours d'une lignée bien enracinée dans son village héraultais.

Mais je commencerai par arpenter Cournonterral, en étudier la population grâce aux recensements, en chercher l'historique, les particularités folkloriques et le patrimoine, bref je cheminerai avec vous de siècle en siècle pour cerner le cadre de vie de cette famille.



Enseigne des archives municipales

UN PEU DE GEOGRAPHIE ET D'HISTOIRE DE COURNONTERRAL

I- L'ORIGINE DU VILLAGE

La légende veut que lors de la deuxième guerre punique contre Rome, le général et homme d'état carthaginois Hannibal (247-183 av. J.C.), en route vers l'Italie par les Pyrénées et les Alpes, soit passé aux alentours avec ses armées et ses célèbres éléphants. Un de ses lieutenants aurait proposé de faire une halte dans le village afin que les troupes se désaltèrent à la source du Théron. Hannibal aurait répondu « Cur non » (« pourquoi pas » en latin). Or Hannibal parlait grec ! Le "pourquoi pas ?" d'Hannibal, gardons cette seule explication...

La fontaine du Théron :

Composé de deux racines : *The* du grec *theos* (dieu) et *Roon*, qui signifie "qui coule sans arrêt" (comme le Rhône, le Rhin etc.), le Théron est donc une fontaine protégée des dieux ; cette protection lui assurerait un débit quasi constant.



La fontaine du Théron

Le nom occitan de Cornonterralh est formé de *Cornon* (prononcer Cournon) - le mot *corn*, en ancien occitan, mot dérivant du bas-latin *cornu*, c'est littéralement la corne ou la pointe, mais aussi la colline - qu'on retrouve aussi dans le nom d'un lieu voisin, Cournonsec, et du suffixe *terralh*. Le mot occitan *terralh* signifie terre-plein ou encore, en ancien français, le mot *terral* peut signifier retranchement en terre, terrassement ou rempart mais aussi, suivant le contexte, peut désigner la boue.

Le village de Courmonterral



Source : IGN numéro 2743 ET

II- LE CADRE DE VIE

Cournonterral se situe à la croisée de deux chemins ancestraux, la Voie Héracléenne (de l'Espagne vers la Grèce en passant par le sud de la France et l'Italie), et le Chemin Salinié qui relie les salins de la côte méditerranéenne aux terres de l'intérieur.

Contrairement à sa voisine Cournonsec (au nom évocateur), Cournonterral ne manque pas d'eau : le Coulazou (Rau du Coulazou en occitan) qui borde la ville au nord est une rivière au débit très irrégulier, au cours quelquefois souterrain même, qui réapparaît en résurgences.



Le Coulazou

Au sud, le torrent de la Billière n'a pas vraiment de source, mais s'écoule du ruissellement des eaux après des pluies violentes, pouvant provoquer ainsi de fortes inondations dans le village.



Le Ramassol

Un autre point d'eau est la mare du Ramassol (autrefois dénommé Crémassol), étendue d'eau artificielle créée XIV^{ème} siècle pour recueillir les eaux de pluie.

Ce « lac » devint par la suite un abreuvoir public pour les troupeaux de moutons et les chevaux

Dans les documents écrits, on trouve la première mention de Cournon dans différents actes sous forme de *castellum* (dès 980) qui se construit sur un surplomb du Coulazou, à environ 50 m d'altitude ; le *castellum* est le logis du seigneur, cerné de fossés et de murs élevés autour d'une cour. Puis il devient un *castrum* (en 1112) quand la population vient chercher la protection des fortifications. Durant le XIII^{ème} siècle, Cournon s'appelle désormais Cournonterral et devient une ville.

En 1521, par lettres patentes, François I^{er} autorise la création de trois foires par an, dont celle du 14 septembre, avant tout une foire aux animaux. Elle deviendra foire aux vins fixée en octobre, et en 1923 sera transférée le 1^{er} août, ancêtre de la fête votive actuelle. La foire est riche en bétail de par le nombre important de troupeaux de bêtes à laine, les brebis fournissant du lait vendu à Roquefort.

De nombreuses *jasses*¹ parsèment le territoire de la commune et la garrigue alentour.

En 1853, neuf propriétaires se partagent plus de 2 350 bêtes.

Une autre richesse de Cournonterral est le bois, surtout des chênes verts : on peut y faire paître les troupeaux, également exploiter le bois coupé et vendu ; d'autant qu'après une coupe, la souche repart et reforme un arbre en 25-30 ans. Les bois sont aussi utiles au chauffage des villes de Sète et de Montpellier, à la fabrication de charbon, à la cuisson du calcaire pour en faire de la chaux vive qui sert au badigeon et à la désinfection des murs.

Au XVIII^{ème} siècle, le seigneur du lieu, Etienne-François de Portalès qui mène grand train, cherche à s'approprier la totalité des bois de Cournonterral. Une série de procès commence en 1780 devant le sénéchal², puis en appel au Parlement de Toulouse en 1782, ensuite au Conseil du Roi en 1786, mais les habitants n'en obtiennent pas gain de cause. Ce n'est qu'en 1793 que la commune sera rétablie dans ses droits, justifiant la propriété des bois par acte passé en 1601 avec le seigneur...



*Les bois de Cournonterral*³

¹ Glossaire occitan-français page 63

² Définitions page 66

³ G.R.A.C. 2017 (voir bibliographie page 67)

La garrigue offre des plantes aromatiques et médicinales : la garance du teinturier permet de teindre en rouge les draps, spécialité de Montpellier ; la « frigoule¹ », la lavande et le romarin se cueillent après la journée de travail dans les vignes. Cette cueillette prend de l'importance au XIX^{ème} siècle grâce aux distilleries d'eau florale qui s'installent dans le village, l'essence de frigoule est même expédiée à Grasse pour la fabrication de parfums.

Dès le Moyen Age, la culture de la vigne représente une part importante de l'activité agricole, jusqu'à devenir monoculture ; ce qui fragilisera la situation financière des agriculteurs dont la plupart sera ruinée par la crise du phylloxera² dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Le puceron destructeur apparaît en 1866, s'attaque aux racines des cepes, et provoque la mort des plants. Puis, en 1878, c'est le mildiou qui anéantit la récolte ; aux viticulteurs qui produisaient jusqu'à 140 000 hectolitres de vin, il ne reste que quelques pieds de vigne. Alors la Mairie de Cournonterral adresse un mémoire au Ministre de l'Intérieur portant sur la situation économique de la commune, elle demande l'autorisation de faire un emprunt sur 30 ans pour rembourser tous ses crédits et venir au secours des indigents de plus en plus nombreux. La société centrale d'agriculture de Montpellier nomme des experts, les remèdes sont trouvés et dès 1887, les viticulteurs qui s'étaient exilés reviennent, Cournonterral retrouve quelque 300 personnes pour atteindre 2 100 habitants.

Le cadastre de 1852³ répertorie les surfaces de la commune occupées par les propriétés bâties et les propriétés non bâties. Sur un total de 2 800 ha, les plus grandes surfaces sont de 31 % pour des pâtures, de 29 % pour des vignes, de 23 % pour des bois et taillis. Les friches couvrent 49 ha (à peine 2%), l'église et le cimetière occupent 30 ha (1%).

On détaille 2 moulins à huile, 1 moulin à vent, 2 tuileries, 4 fabriques d'eau-de-vie et 1 distillerie. *En 1839 il a été distillé 878 hl d'eau-de-vie dont la valeur de production est de 50 000 francs⁴, l'alcool est transporté jusqu'au port de Sète. Les ouvriers de la distillerie touchent entre 2 et 3 francs de l'heure.*

¹ Glossaire occitan-français page 63

² Définitions page 66

³ A.D. 34 3 P 910

⁴ G.R.A.C. 2017 (voir bibliographie page 67)

En 1869, la Compagnie des Chemins de Fer du Midi ouvre une gare à Cournonterral sur une ligne qui joint Montpellier à Rodez ; en 1902 s'ouvre une ligne d'intérêt local entre Montpellier et Montbazin ; les deux dessertes facilitent autant les déplacements des voyageurs que ceux des marchandises, particulièrement le vin et les tuiles et briquettes produits à Cournonterral, en échange d'engrais, de soufre et de sulfate...

Une soixantaine de commerces se répartissent dans la rue de la Chapelle et les rues adjacentes, dont neuf cafés qui accueillent les sièges, qui d'une association (fanfares, boulistes), qui d'une couleur politique (la SFIO., les « Blancs réactionnaires »), qui des artistes... On trouve aussi six boucheries, quatre épiceries, des coiffeurs, une pharmacie, une droguerie et une mercerie (surnommée « Filochinois »), et bien d'autres commerces encore...

III- COURNONTERRAL AUJOURD'HUI



Vue générale de Cournonterral

Cournonterral est une commune de l'Hérault, située 15 km à l'ouest de Montpellier et 20km au nord de Sète, entre vignes et garrigues ; son gentilé¹ en est *Cournonterralais*, elle est actuellement peuplée d'environ 6 000 *Cornalencs*² (exactement 5 950 au recensement de 2016). Elle fait partie du canton de Pignan et de la métropole de Montpellier qui compte 31 communes.

1) Les armoiries de Cournonterral :

D'azur au chef losangé de sinople et d'argent.

Ornements extérieurs : L'écu est timbré de la couronne murale d'or à trois tours crénelées.

De dextre, une branche de chêne. De sénestre, un rameau de laurier.

Tous deux, de sinople, soutenus par un listel de parchemin, chargé du mot "CVRNON" en lettres onciales de sable.



¹ Définitions page 66

² Glossaire occitan-français page 63

2) La population

En mai 1711, le village compte 250 feux selon le curé qui a reçu 16 livres, 16 sols et 4 deniers pour les droits de l'année 1710¹.

Le 8 mars 1789, dans les délibérations consulaires, le premier consul indique que la communauté est composée de 280 feux².

Quelque soixante ans plus tard en 1852³, le cadastre dénombre 368 maisons pour environ 1 750 habitants, soit un taux d'occupation de presque 5 habitants par foyer.

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
1 107	1 364	1 386	1 487	1 603	1 647	1 630	1 744	1 756
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
1 763	1 739	2 102	2 052	2 061	1 731	1 809	1 990	2 112
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
2 354	2 100	1 980	2 071	2 030	1 922	1 705	1 538	1 662
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008
1 887	2 088	2 460	3 062	4 095	5 069	5 507	5 586	5 664
2013	2016							
5 826	5 950							

*De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2006.)*

On peut remarquer (*en rouge*) une forte perte de population dès 1881 jusqu'à 1891, aucune guerre, aucune épidémie n'en est la cause. En réalité les villageois quittent leur terre natale pour s'exiler, nous expliquerons pourquoi dans le chapitre consacré aux petits-enfants de notre couple.

¹ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 164

² A.D. 34 88 EDT 61 F° 147

³ A.D. 34 3 P 910

3) Le patrimoine communal



L'église Saint-Pierre actuelle est construite en 1819 sur l'église du XIV^{ème} siècle. Elle comprend la nef centrale avec, à gauche : les fonts baptismaux, les chapelles de Sainte-Philomène (1879) et du Sacré-Cœur, à droite : les chapelles de Saint-Roch, de Saint-Joseph et de la Vierge et au fond un maître-autel baroque typique du XIX^{ème} siècle.

La place de l'Église, occupée autrefois par un îlot de maisons situé à l'intérieur du château féodal, est ouverte au XIX^{ème} siècle.

La colonne de la Vierge est bénie en 1870 et les arbres sont plantés en 1876.



La chapelle des Pénitents Blancs actuelle est bâtie au XVIII^{ème} siècle, mais cette confrérie existait à Cournonterral depuis 1600. Des pénitents, au nombre d'au moins 31, reposent encore dans sa crypte. Le 29 novembre 1809, Monsieur Malabouche, maire, répond au Préfet pour lui donner les renseignements recueillis sur la Confrérie¹ : les Pénitents sont « *des laïques au nombre de cent, vêtus d'un sac blanc, chantent les louanges de la divinité, néanmoins sous la surveillance de l'évêque. Ils ont deux chefs, le prieur et le sous-prieur, un conseil composé d'anciens pour régler les dépenses de la Confrérie. Ils vont visiter les malades et les indigents, le but est aussi d'éloigner des lieux de débauche les hommes pour les réunir en un lieu qui leur inspire des idées morales. Cette Confrérie est aussi de quelque utilité pour donner de l'éclat aux cérémonies publiques, aux processions et lors des Te Deum chantés par ordre du gouvernement, et enfin dans les convois funèbres pour rendre les derniers honneurs aux morts conformément aux intentions de sa majesté* ».

En 1943, la chapelle est cédée à l'Association Diocésaine de Montpellier, puis abandonnée jusqu'à ce qu'une association cournonterralaise créée en 1992 s'occupe de la restaurer.

L'Hôtel de ville est situé sur le rempart médiéval, à l'emplacement de l'ancienne Tour de l'Horloge démolie en 1868. Les travaux débutent en 1870 par la construction de la halle pour s'achever en 1891 par la construction du fronton avec horloge et l'aménagement des dépendances de la Mairie.



¹ A.D. 34 6 V 88

Sur le fronton, une plaque est apposée qui porte « commune affranchie en 1344 ». En effet, en 1344, Cournonterral obtient du roi la concession d'un consulat, ce qui donne à la population d'une part, le droit de délibérer en commun dans une assemblée, d'autre part, la liberté de régler ses problèmes directement avec le roi et non plus avec le seigneur, moyennant paiement d'une redevance annuelle.

Le temple est construit de 1818 à 1820. Le clocheton de l'horloge qui surmonte le clocher est celui de l'ancienne Tour de l'Horloge récupéré et réinstallé.

Le Parc, situé entre les remparts et le torrent du Coulazou était une ancienne terre seigneuriale : les officiers du seigneur y lisaient les proclamations de leurs maîtres.

L'enceinte des remparts de 1344, réparée et fortifiée en 1393, avait six tours et deux tourelles. Au XVII^{ème} siècle, l'ouverture d'une porte provoqua l'effondrement du rempart au nord et à l'est.



Le Trou des remparts fut percé en 1656 dans la muraille nord pour que les habitants puissent amener les troupeaux et aller prendre librement de l'eau à la fontaine du Théron.

Avant l'affaissement du rempart, le Théron coulait sous la voûte de la tour du Théron située au sud-ouest du parc et arrosait le Parc.

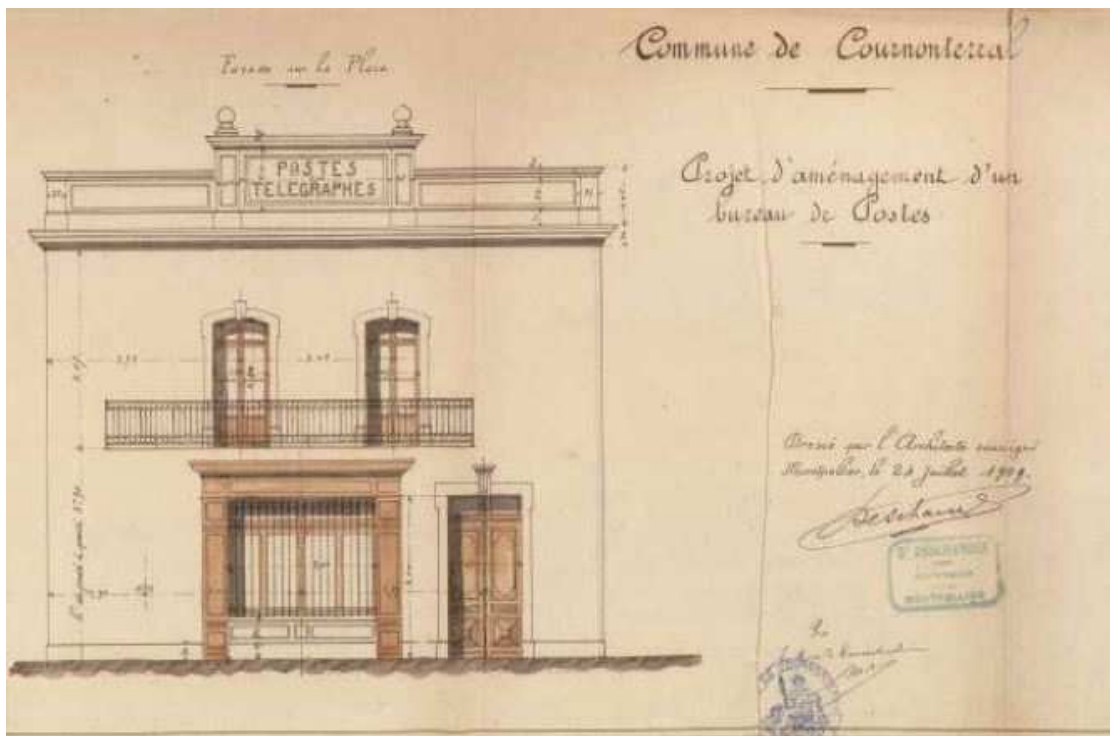


Le Pont de l'Intérêt local date des années 1870

La Tour Sarrasine est le dernier vestige du château féodal, sa construction débute au XI^{ème} siècle pour ne s'achever qu'au XIII^{ème} siècle.

En 1905, décision est prise d'installer un éclairage public à l'acétylène, donc de construire une usine à gaz. Ce sera fait à proximité du Théron puisqu'il faut de l'eau pour fabriquer l'acétylène ; des canalisations et becs de gaz sont mis en place, 11 familles en profitent pour installer le gaz chez elles, en 1906 ce sera fait à l'école¹.

Ce n'est qu'en 1909 qu'un projet d'installation de bureau de poste est mis à l'étude².



Projet de la façade d'un bureau de poste par l'architecte Deschanel, 1909

¹ G.R.A.C. 2017 (voir bibliographie page 67)

² A.D. 34 2 O 88/8/4

4) Les traditions spécifiques :

a) Le jeu de *balle au tambourin* est un sport collectif impliquant deux équipes de cinq joueurs. Il est plus souvent appelé *tambourin*. On parle aussi de balle au tambourin ou jeu de tambourin.

La version la plus ancienne du jeu remonte aux années 1860 et se pratique en plein air sur un terrain de 80 m sur 18, à cinq joueurs contre cinq. À la manière de la paume ou du tennis, les joueurs doivent veiller à renvoyer la balle dans le camp adverse. Les points se comptent comme à la paume c'est-à-dire 15, 30, 45 et jeu. La première équipe ayant remporté 13 jeux est gagnante.

- La balle : rouge ou blanche, en caoutchouc, d'un diamètre de 6,1 cm et pesant 78 grammes.

- Le tambourin : un cercle, autrefois en bois, aujourd'hui en plastique renforcé d'un fil de cuivre sur lequel est tendue une toile synthétique permettant à la balle de rebondir. La tenue en main est permise par une poignée en cuir. Autrefois, on utilisait une peau d'animal tendue, en général de chèvre.



Un tambourin

b) La ville est surtout connue pour son carnaval atypique des *Pailhasses* qui a lieu chaque Mercredi des Cendres.

La légende :

À l'origine, les Pailhasses étaient les habitants de Cournonterral et les Blancs ceux d'Aumelas, village voisin. D'où vient cette tradition ? Les habitants de Cournonterral avaient l'habitude d'aller couper du chêne vert dans les forêts communales et seigneuriales attenantes à celles d'Aumelas. Les habitants d'Aumelas, considérant le chêne vert comme leur seule source de revenus, entretenaient une haine sourde contre les Cournonterralais qui venaient se servir, et c'est ainsi qu'un jour où les habitants de Cournonterral avaient décidé de couper du bois, les Aumelassiens les accueillirent à coups de fronde et de flèches. Il y eut plusieurs blessés et pour se venger les Cournonterralais organisèrent une revanche en se déguisant en épouvantails.

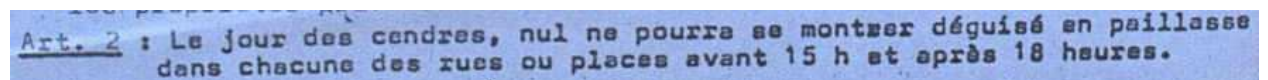
La fête aujourd'hui :

Dès le matin, les anciens déposent des comportes remplies de lie de vin dans le centre du village. L'animation va grandissant ; les fanfares se font entendre ; les commerçants et les habitants commencent à protéger leurs vitrines et façades à l'aide de grandes bâches en plastique...

Jusqu'à 14h30 les Paillasses se font « farcir » publiquement sur l'esplanade du village : par-dessus leurs vêtements, ils enfilent un large sac de jute, ouvert de façon à pouvoir passer la tête et les bras ; ce sac est alors rempli de paille devant et derrière, et serré aux reins par une corde. Ils coiffent un gibus, se masquent le visage, agrémentent le tout de plumes d'oie ou de dinde et de rameaux de buis. Ainsi costumés, ils ressemblent à des épouvantails.

Les Blancs sont vêtus d'un pantalon blanc, d'une chemise blanche ornés d'une cravate, d'une ceinture rouge et d'un béret rouge ; ils représentent les habitants d'Aumelas.

A partir de 14h30, le défilé se met en marche ; les Blancs encadrés par les Paillasses vont parcourir les rues du village en chantant. A 15h00 précises après un roulement de tambour, la musique cesse et les hostilités commencent ! Et le village est fermé de 15h à 18h¹.



Art. 2 : Le jour des cendres, nul ne pourra se montrer déguisé en paillasse dans chacune des rues ou places avant 15 h et après 18 heures.

Arrêté de la mairie 1978

Les anciens versent les comportes de lie sur la place et les Paillasses, après s'être roulés dans la flaque et s'être munis de *peilhes*² imprégnées de lie de vin, se lancent à la poursuite des Blancs et pendant trois heures le village leur appartient ; les Blancs sont traqués sans pitié, gare aux badauds égarés... Toute personne passant par là est considérée comme participant au jeu, et s'il reste quelques imprudents ils peuvent être salis.

Après trois heures d'une course effrénée les Blancs sont ramenés sur la place, roulés et baignés dans la lie gluante et puante.

¹ A.D. 34 1850 W 67, fonds ODAC

² Glossaire occitan-français page 63



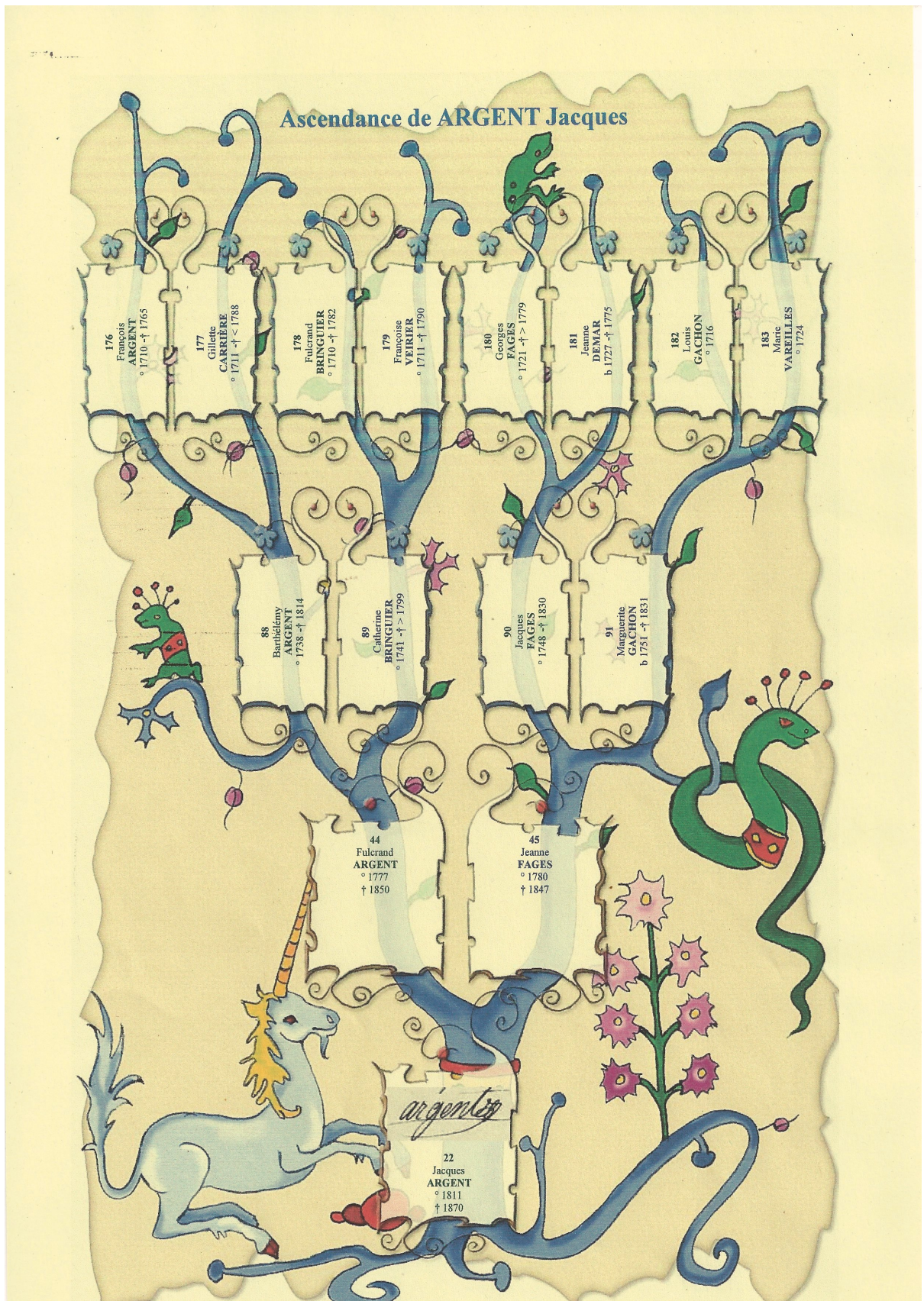
Un Pailhasse prêt au combat (photo A.D. 34 1850 W 67/ODAC)

A 21h30, le mannequin *Monsieur Pailhasse* est jugé sur la place, puis brûlé, ainsi que le mannequin *Monsieur Blanc*, au son des fifres et des tambours et entourés d'une farandole.

Dans le film d'Agnès Varda, *Sans toit ni loi* (1985), le personnage interprété par Sandrine Bonnaire passe par Cournonterral le jour de la fête. Elle est terrorisée quand elle est prise à partie par quelques Pailhasses. Mais la scène qui a été reconstituée n'a pas été réellement tournée lors de la fête...

Voilà, maintenant le décor est planté, voyons qui vit ou a vécu dans ce village

Ascendance de Jacques Argent



LE COUPLE JACQUES ARGENT ET MARGUERITE PINEDE

I- JACQUES ARGENT

Un peu d'anthroponymie :

Argent est soit un matronyme formé sur le nom de personne latin *Argentius*, soit plutôt un toponyme, nom de plusieurs cours d'eau et de quelques hameaux. Signification : cours d'eau blanc comme l'argent.

Écoutons-le :

Mon nom est Jacques Argent. Je suis né le 20 juin 1811¹ à Cournonterral (Hérault), fils légitime, quatrième enfant et seul garçon d'une fratrie de six enfants, né après douze ans de mariage de mes parents Fulcrand Argent et Jeanne Fages.

En 1831 je suis recensé à Montpellier pour accomplir le service armé. Je porte le numéro 24 sur le tirage du canton, je suis qualifié de faible constitution mais capable de servir.



Liste du contingent 1831

Mais, le 6 septembre 1832, je me fais remplacer par Antoine Tinière né un an avant moi, grâce à mon père qui lui a réglé, par contrat notarié², une somme de 1 800 francs³.

Cette somme sera rapportée à la *masse de la succession* paternelle en 1851.

Le 10 septembre 1835 à Pignan (le village voisin) est passé un contrat de mariage⁴ chez Maître Jean-Louis-Léandre Massal entre ma future, Marguerite Pinède, et moi.

¹ A.D. 34 EC

² A.D. 34 2E 27-219 F° 108

³ Annexe 2, page 70-71

⁴ A.D. 34 2E 70-289 N° 241

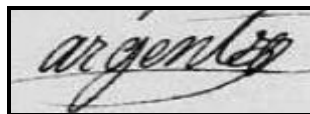
Sur ce contrat, mon père exerce la profession de charretier, mon futur beau-père est cultivateur.

De mon côté mon père me donne - en avance sur l'héritage - *l'usufruit et la jouissance de la moitié d'une vigne de 70 ares qui rapporte 10 francs*. Par préciput¹ mon père et ma mère m'accordent, chacun de son côté, *le quart de tous les biens* qui composeront leur succession respective.

Enfin j'obtiens *l'usufruit et la jouissance d'une chambre à coucher au deuxième étage de leur maison, cette pièce rapporte 3 francs*.

La moitié de vigne et la chambre de la maison seront rapportées à la masse dans la succession paternelle en 1851.

Le contrat est établi en présence de deux agriculteurs, Pierre Noé Guibal et Bertrand Grollier non parents avec nous ; ils signent tous les deux avec moi, non mes parents, ni ma future, ni ses parents.

A rectangular box containing a handwritten signature in cursive script, which appears to read 'argent'.

Signature de Jacques Argent

Le mariage a donc lieu le lendemain 11 septembre 1835 à Cournonterral².

Tout d'abord je suis cultivateur comme mon père.

Ensuite au cours de ma vie, je serai successivement cultivateur ou agriculteur, charretier au décès de ma mère en décembre 1847, propriétaire à la naissance de ma dernière fille en 1852 ; et à mon décès le 13 novembre 1870, je suis *roulier*³, à l'imitation de mon père, le charretier, décédé vingt ans auparavant.

Mon père, Fulcrand Argent qui décède en juin 1850, a établi son testament en février 1844⁴, devant Maître Jean-Louis-Léandre Massal, stipulant laisser la moitié de l'usufruit de tous ses biens à son épouse, Jeanne Fages. Laquelle décèdera avant lui en 1847, laissant son mari veuf pendant plus de trois ans.

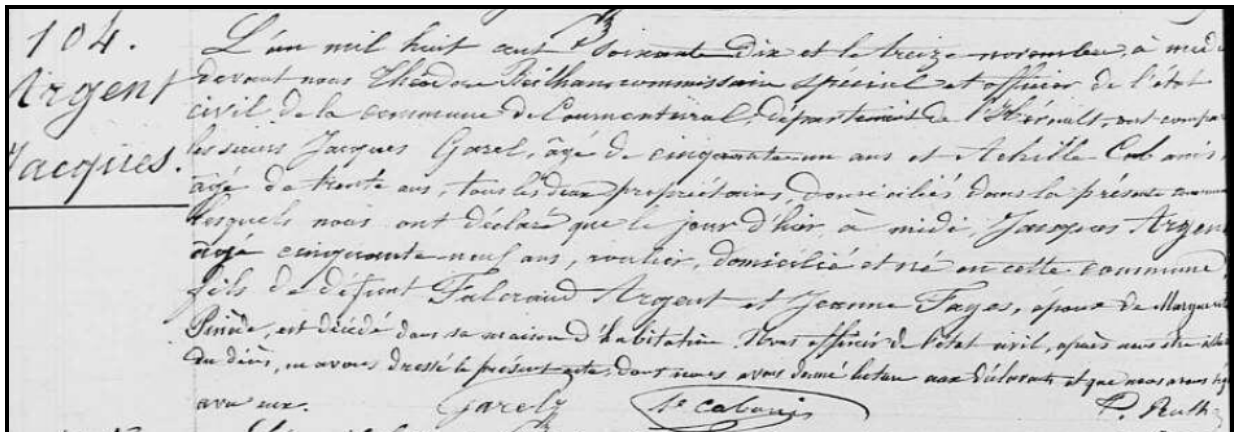
C'est donc après cette succession et ce partage que je suis qualifié de propriétaire et non plus de simple agriculteur. Et comme j'ai hérité également de la mule, de ses harnais et de la charrette, je deviens à mon tour charretier, dénommé *roulier* à mon décès.

¹ Définitions page 66

² A.D. 34-EC

³ Définitions page 66

⁴ A.D. 34 2E 70-298



Acte de décès de Jacques Argent¹

Transcription :

L'an mil huit cent soixante dix et le treize novembre à midi devant nous Théodore Beilhans commissaire spécial et officier de l'état civil de la commune de Cournonterral, département de l'Hérault, sont comparus les sieurs Jacques Garrel, âgé de cinquante et un ans et Achille Cabanis, âgé de trente ans, tous les deux propriétaires domiciliés dans la présente commune lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à midi Jacques Argent âgé de cinquante neuf ans, ouvrier, domicilié et né en cette commune, fils de défunt Fulcrand Argent et Jeanne Fages, épouse de Marguerite Pinède, est décédé dans sa maison d'habitation. Nous officier de l'état civil, après nous être assuré du décès, en avons dressé le présent acte, dont nous avons donné lecture aux déclarants et que nous avons signé avec eux.

Signatures : Garrel Cabanis T. Beilhans

Ma succession est enregistrée le 8 mai 1871² par Pierre Demar, mon gendre, époux de ma fille aînée Marie, qui agit au nom de mes six filles survivantes.

Les biens consistent en :

- une maison au village, d'un revenu de 95 francs
- 7 vignes et une terre pour une surface totale de 1 hectare, 72 ares, 1 centiare, et d'un revenu de 227,50 francs
- divers objets et mobiliers, + 2 foudres (dont celui légué par mon père), le tout 786 francs.

Tout ceci pour un capital de 4 550 francs³...

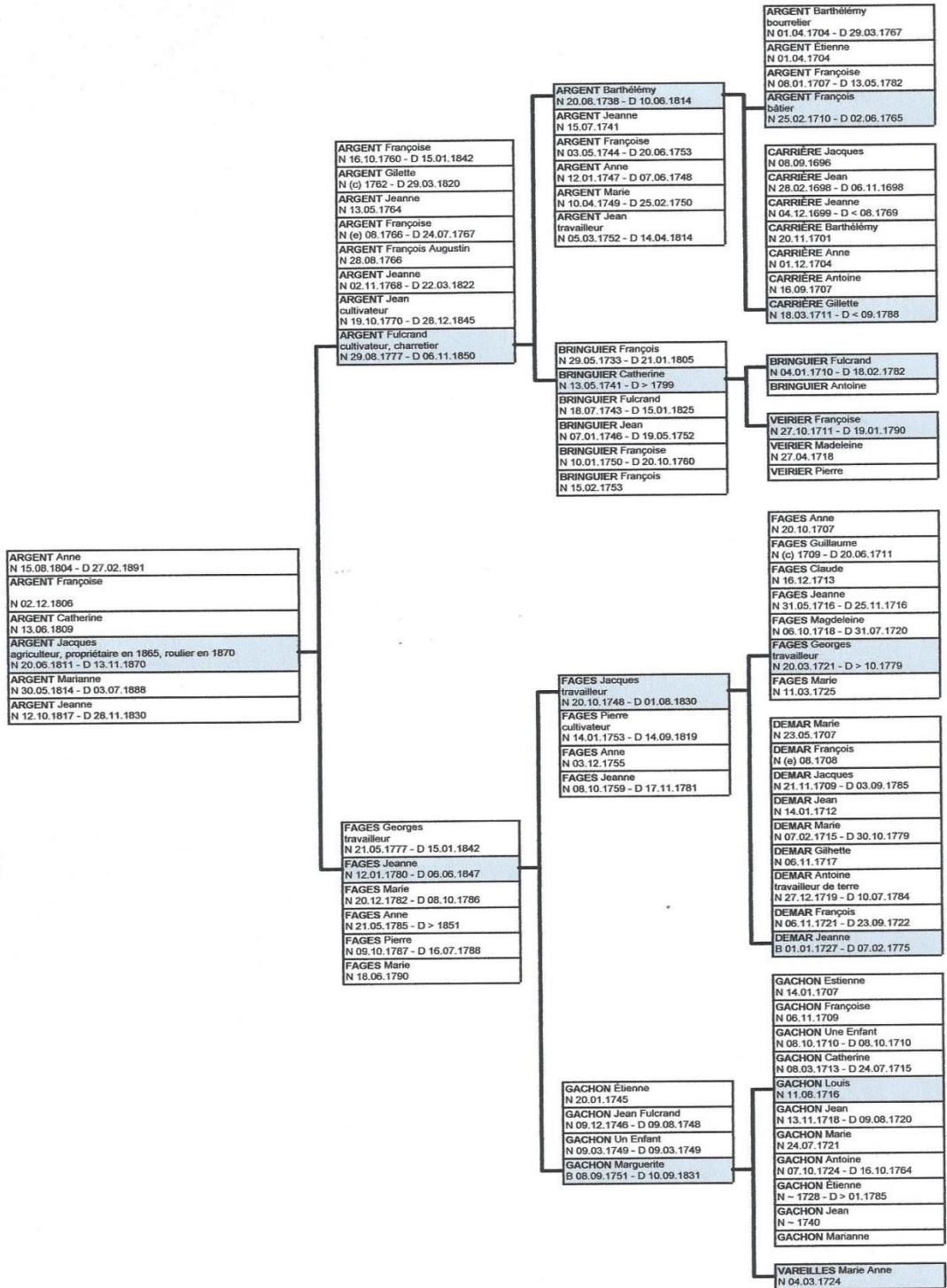
¹ A.D. 34 5 MI 1/8 F° 299

² A.D. 34 3 Q 10193 N° 80-90

³ Annexe 5 pages 76-77

Tableau d'ascendance

Arbre ascendance Jacques ARGENT



Source : Heredis 2019

La fratrie de Jacques Argent :

Le couple de mes parents, Fulcrand Argent et Jeanne Fages, a 6 enfants : Anne, Françoise, Catherine, Jacques, Marianne, Jeanne. Donc je n'ai que des sœurs :



Source : Heredis 2019

1) Anne Argent est née le mercredi 15 août 1804 à Cournonterral.

Le 26 février 1827¹ à Cournonterral elle épouse Jean Coste (1798-1870), agriculteur, matelassier, fils légitime de Jean Étienne Coste et de Jeanne Scholastique Braujou.

Le couple a trois enfants :

- Jean né le 27 août 1827, décédé le 5 août 1884
- Scholastique née le 1^{er} janvier 1832, elle est épicière et veuve à 40 ans avec un fils, Paul, né en 1860
- Charles né le 31 juillet 1839

Le 28 septembre 1870 Jean Coste, l'époux d'Anne Argent, meurt.

Anne Argent décède le vendredi 27 février 1891, à l'âge de 86 ans, à Cournonterral.

2) Françoise Argent est née le 2 décembre 1806 à Cournonterral.

Le 22 février 1830² à Cournonterral elle épouse Jacques Arbousset (1803-1881), fils légitime de Jean Baptiste Arbousset, agriculteur, et Marie Garret.

Ce couple a trois enfants :

- Jeanne née le 16 janvier 1831, mariée à François Valat, 3 enfants, décède en 1898
- Fulcrand né le 24 janvier 1835, marié à Antoinette Valérie Moulinier
- Jean Baptiste né le 1^{er} janvier 1843, célibataire, décédé le 25 décembre 1880

Françoise Argent décède le 1^{er} mars 1880, à l'âge de 73 ans, à Cournonterral

3) Catherine Argent est née le 13 juin 1809 à Cournonterral.

Elle est présente au recensement de 1836, vit chez ses parents ; elle ne l'est plus au recensement de 1841. Et elle est décédée en 1851 au moment du partage de la succession de ses parents.

Je l'ai cherchée sur les tables décennales de mariage et décès, sur les recensements de 1841 et 1846, sur les tables de successions et absences, sans rien y trouver la concernant.

¹ A.D. 34 5 MI 1/6

² A.D. 34 5 MI 1/6

4) Marianne Argent est née le 30 mai 1814 à Cournonterral.

Le 28 février 1840¹ à Cournonterral elle épouse Pierre Bourrier (1816-1889), agriculteur, fils légitime d'Etienne Bourrier et Marguerite Gachon.

Ce couple a trois enfants :

- Jeanne née le 14 avril 1841, décédée le même jour
- Étienne Dieudonné né le 24 janvier 1848, décédé le 18 mai 1848
- Jacques « Edmond » né le 27 avril 1852, marié à Flavie Delmas, décède après 1906

Marianne Argent décède le 3 juillet 1888, à Cournonterral.

5) Jeanne Argent est née le 12 octobre 1817 à Cournonterral.

Elle décède le 28 novembre 1830 à l'âge de 13 ans.

¹ A.D. 34 5 MI 1/7

Ascendance Marguerite Pinède :



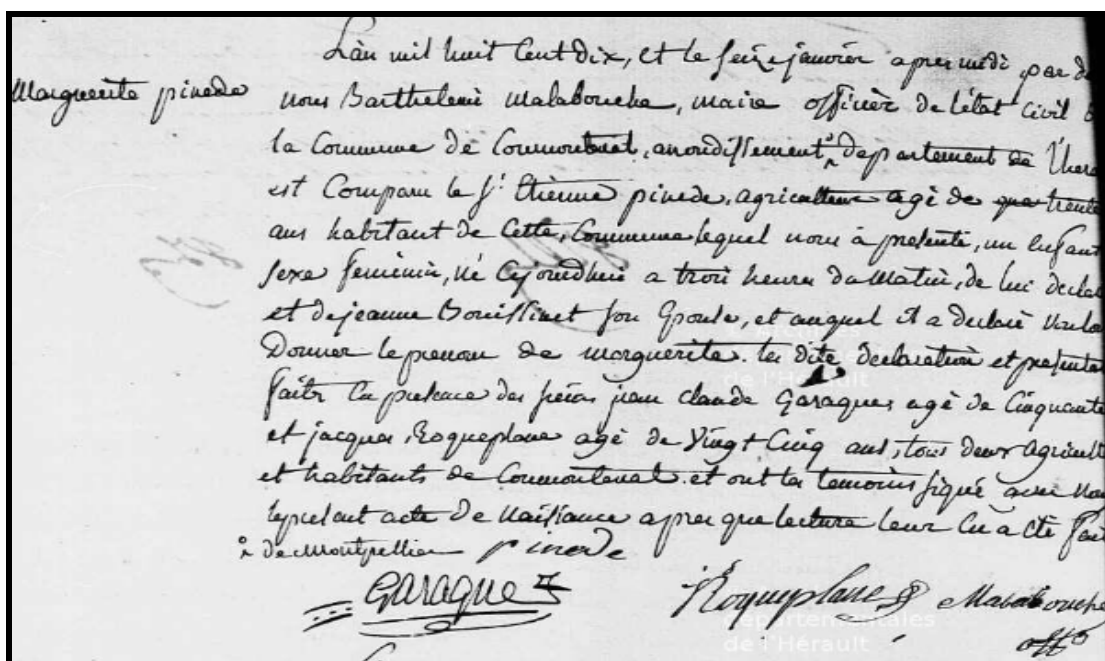
Source : Heredis 2019

II- MARGUERITE PINÈDE

Que nous dit-elle ?

Et me voici, la jeune épouse, Marguerite Pinède.

Je suis née le 16 janvier 1810¹ également à Cournonterral, fille légitime d'Etienne Noël Pinède et Jeanne Bouissinet, sixième enfant et deuxième fille d'une fratrie de huit enfants.



Acte de naissance de Marguerite Pinède

Transcription :

L'an mil huit cent dix et le 16 janvier après-midi par devant nous Guillaume Malabouche, maire officier de l'état civil de la commune de Cournonterral, arrondissement^v département de l'Hérault, est comparu le S. Etienne Pinède, agriculteur, âgé de trente (...) ans habitant de cette commune, lequel nous a présenté un enfant sexe féminin, né aujourd'hui à trois heures du matin, de lui déclarant et de Jeanne Bouissinet son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Marguerite. Ladite déclaration et présentation faites en présence des sieurs Jean Claude Garagne âgé de cinquante (ans) et Jacques Roqueplane âgé de vingt cinq ans, tous deux agriculteurs et habitants de Cournonterral et ont témoins signé avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite.

v de Montpellier Pinède

Signatures : Garagne Roqueplane Malabouche

¹ A.D. 34 EC 5 MI 1/6 F° 10

La fratrie de Marguerite Pinède :

Le couple de mes parents, Etienne Noël et Jeanne Bouissinet, a 8 enfants :



Source : Heredis 2019

- 1) Etienne, cultivateur, né à Cournonterral le 15 février 1796 et déclaré en mairie par son père le 31 mai 1796¹, plus de trois mois après. Etienne se marie à Marguerite Melet, sage-femme, il décède à Cournonterral le 12 mai 1824.
- 2) Louis, agriculteur, né à Cournonterral le 8 mai 1798², marié à Marie Rolland qui décède en 1834, remarié à Suzanne Bourrier, il décède à Cournonterral le 2 février 1865.
- 3) Etienne, né à Cournonterral le 7 octobre 1800³, il décède le 19 octobre 1818.
- 4) Marie, née à Cournonterral le 26 novembre 1803⁴, elle décède à Frontignan le 5 juillet 1808.
- 5) Pierre, cultivateur, né à Cournonterral le 19 janvier 1807⁵, marié à Marie Pasquier, il décède à Cournonterral le 8 août 1882.

- 6) Marguerite, née à Cournonterral en 1810, femme de Jacques Argent.

- 7) Augustin, né à Cournonterral le 15 février 1814⁶, il décède le 24 août de la même année.
- 8) Pierre « Marcellin », né à Cournonterral le 1^{er} juin 1817⁷, marié à Magdelaine Argent, il décède à Cournonterral le 12 avril 1898.

Je reparlerai de Marcellin plus loin lors de transactions avec la petite-fille de Marguerite⁸.

¹ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 61

² A.D. 34 5 MI 1/5 F° 91

³ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 139

⁴ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 5

⁵ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 122

⁶ A.D. 34 5 MI 1/6 F° 39

⁷ A.D. 34 5 MI 1/6 F° 147

⁸ Voir page 60

Dans mon contrat de mariage, il est porté que j'ai pu faire des économies avec lesquelles je me suis acheté des *dorures et bijoux* pour une valeur de 100 francs que je me constitue en dot. Mes autres biens *présents et avenir me restent paraphernaux*¹ En effet, mon père m'attribue une pièce de vigne de 20 ares sous réserve qu'il décède avant moi, et ajoute la moitié d'une vigne de 34 ares qui rapporte 5 francs.

En 1836, au recensement de la population², nous habitons donc au deuxième étage de la maison de mes beaux-parents dans le quartier du Parc.

Ma belle-sœur Catherine est présente au foyer de ses parents.

809	212	Argent	Fulcrand	Cultivateur	1				58 ans
810	212	Juges f ^e Argent	Jeanne	"			1		58 ans
811	212	Argent	Catherine	"			1		27 ans
812	212	Argent	Jacques	Cultivateur	1				25 ans
813	212	Pinede f ^e argent	Marguerite	"			1		27 ans

R.P. 1836 Cournonterral

A ce moment je suis enceinte de notre premier enfant qui sera une fille.

Coïncidence, au recensement de 1841, je suis enceinte de notre troisième fille.

Au recensement de 1846, la quatrième est en route...

Suivront encore deux sœurs en 1850 et 1852.

Nos six filles se marieront et nous donneront seize petits-enfants, dont six décéderont en bas âge :

- Marianne, née en 1836, mariée à Pierre Demar, 1 fille
- Jeanne, née en 1838, mariée à Jean Pagès, 2 fils
- Anne, née en 1841, mariée à André Louis (dit Edmond) Astruc, 1 fille
- Jeanne « Euphrosine », née en 1846, mariée à François Maunouguier, 3 enfants
- Élisabeth « Ismérie », née en 1850, mariée à Pascal Coste, 6 enfants

Je vous parlerai plus loin de ce dernier couple et de leurs enfants à la vie mouvementée.

¹ Définitions page 66

² A.D. 34 6 M 359, F° 35/71

- Eulalie, née en 1852, mariée à Auguste Brugueirolle, 3 fils

9	Argent	Jacques	agriculteur	1					55
10	Pineide	Marguerite	sa femme				1		56
11	Argent	Euphrosine	leur fille				1		20
12	Argent	Iméri	us				1		15
13	Argent	Eulalie	us				1		13

R.P. 1866 Cournonterral

Au recensement de 1866, Euphrosine vit encore avec nous, elle est à la veille de son mariage (le 10 juillet), donc le recensement est effectué avant le mois de juillet...

Notre maison se situe dans le village¹, section cadastrale D numéro 138.



Extrait du plan cadastral, section D

¹ A.D. 34 3 P 3516

DU COTE DE JACQUES ARGENT

I- LES PARENTS : FULCRAND ARGENT ET JEANNE FAGES.

Fulcrand Argent est dit « Le Ganguet » (*à la signification inconnue*), il est né le 29 août 1777 à Cournonterral et baptisé le 1^{er} septembre¹, il a pour parrain son oncle maternel François Bringuier, et pour marraine Gillette Argent, sa tante paternelle. Il est le dernier enfant de ses parents Barthélémy Argent et Catherine Bringuier

La fratrie de Fulcrand Argent :

- 1) Françoise, née le 16 octobre 1760², mariée à Antoine Hébrard, 1 fils, elle décède en janvier 1842
- 2) Gillette, née le 29 septembre 1762³, mariée à Jacques Arnaud, 1 fils, elle décède en mars 1820
- 3) Jeanne, née le 13 mai 1764⁴, *aucune trace d'elle dans les registres*
- 4) François Augustin, né le 25 août 1766⁵, décédé bébé en 1767
- 5) Jeanne, née le 2 novembre 1768⁶, mariée à Jacques Audran, cultivateur
- 6) Jean, né le 19 octobre 1770⁷, marié à Claire Noë, 4 enfants, il décède le 9 décembre 1845
- 7) Fulcrand, né en 1777, marié à Jeanne Fages, 6 filles

Fulcrand est cultivateur comme tous, mais aussi charretier, c'est-à-dire qu'il possède une charrette et un attelage pour transporter des marchandises dans le village et en dehors.

Il se marie à Pignan avec Jeanne Fages le 8 février 1799⁸, soit le 20 pluviôse an VII, car cette année-là les mariages se déroulent obligatoirement au chef-lieu de canton. Ce jour-là, sept mariages de Cournonterralais sont célébrés à Pignan ! Mais sur la table décennale des mariages de Pignan⁹, les mariages des habitants extérieurs à Pignan n'apparaissent pas...

¹ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 160

² A.D. 34 1 MI EC 88/2

³ A.D. 34 1 MI EC 88/2

⁴ A.D. 34 17 PUB 1 F° 9

⁵ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 67

⁶ A.D. 34 17 PUB 1 F° 37

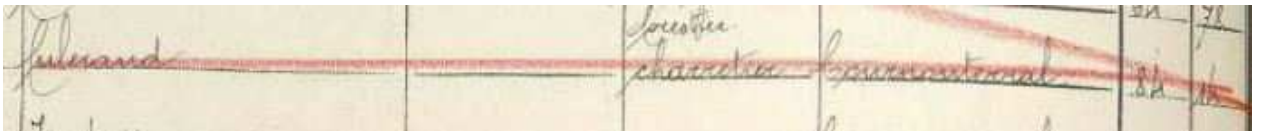
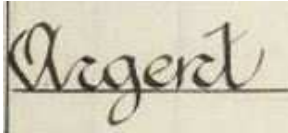
⁷ A.D. 34 17 PUB 1 F° 56

⁸ A.D. 34 5 MI 1/141 F° 140

⁹ A.D. 34 5 MI TD 4 1792-1802

Le 29 avril 1845, un bordereau de créance hypothécaire¹ fait état d'une acquisition de bien immobilier par Fulcrand Argent.

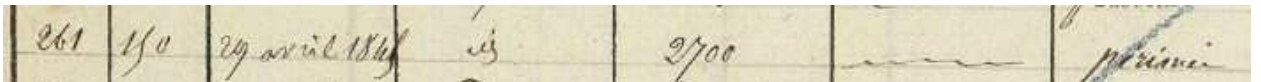
Dans la table alphabétique², on repère le nom de Fulcrand Argent, avec le numéro de volume (84) et de case 14) :



Fulcrand	locataire	Charveton	Cournonterral	84	14
----------	-----------	-----------	---------------	----	----

Table alphabétique du répertoire alphabétique

Puis on se reporte au répertoire lui-même, on voit volume 261, case 150 :



261	150	29 avril 1845	2700	10	10
-----	-----	---------------	------	----	----

Répertoire des formalités

Enfin on va voir le volume des enregistrements, à la case 150 :

On apprend alors que Fulcrand Argent a acheté en décembre 1844 une terre vigne à Maître Arnal, avoué à Montpellier, pour un montant de 2 700 francs. Le vendeur a émis une hypothécaire en avril 1845, et l'enregistrement précise que Fulcrand argent réglera la somme *en 10 paiements égaux d'année en année, le premier paiement sera effectué le 26 décembre 1845, le tout avec un intérêt au taux de 5% par an.*

Fulcrand Argent décède le 6 novembre 1850³ à Cournonterral.

¹ A.D. 34 45 Q 2/261

² A.D. 34 45 Q 7/3

³ A.D. 34 5 MI 1/7

En janvier 1851, ses trois filles survivantes (assistées de leurs maris) et son fils Jacques effectuent devant Maître Michel Jean-Louis Albat, notaire à Cournonterral, le partage des biens de leurs parents¹ : les 14 pièces de vigne, 2 champs, 1 « terre luzerne », 2 maisons dans le village, les meubles et objets mobiliers (dont 4 foudres de 35 hl chacun), la mule, ses harnais et ses charrettes, et de l'argent sont alors répartis en quatre lots qu'ils tireront au sort. Les quatre enfants ont pris soin de *poser des bornes pour délimiter les parties de terrain qu'ils se partageront* en lots, et *conviennent de se donner mutuellement droit de passage sur les terrains enclavés*.

Dans chacun des lots se trouve un foudre, dont la capacité est de 35 hectolitres ; le vin contenu dans ces foudres sera également vendu et le fruit de cette vente sera partagé en quatre.

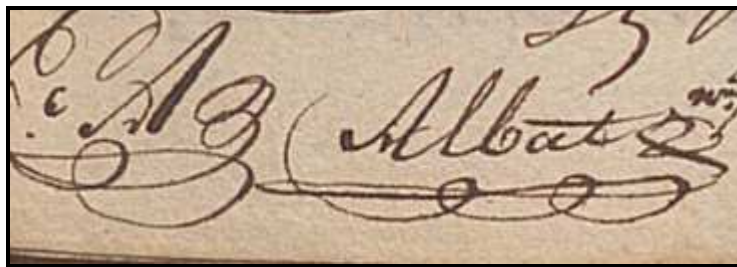
Le mobilier a été partagé entre les quatre enfants.

L'une des maisons devient celle de Jacques mais reste en indivision, il est convenu que l'autre sera vendue pour au moins 1 600 francs, chacune des parties ne pouvant s'opposer à la vente, et les enfants partageront la somme à parts égales.

Or le 22 février 1852², par acte passé devant Maître Albat à Cournonterral, cette maison ne sera vendue *au sieur Félix Delmas* que pour *la somme de douze cents francs*.

300 francs seront versés à Jacques Argent dès la levée d'hypothèque, ses trois sœurs toucheront leur part dans un délai de cinq ans avec un intérêt de 5% par an ; l'acte de vente est enregistré à Montpellier le 13 mars 1852³.

Françoise Argent, et son époux Jacques Arbousset, et Marie Anne Argent, épouse Bourrier, ne savent pas signer.

A photograph of a handwritten signature in cursive script, likely from a notary. The signature is written in dark ink on aged, yellowish paper. The name 'Albat' is clearly legible in the center, with elaborate flourishes extending to the left and right. The signature appears to be 'M. Albat'.

Signature du notaire Maître Albat

¹ A.D. 34 2E 27/233

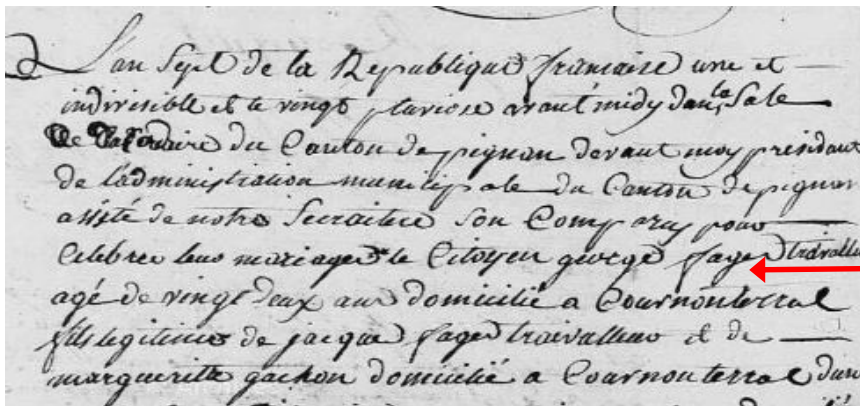
² A.D. 34 45 Q 8/128

³ A.D. 34 45 Q1-740

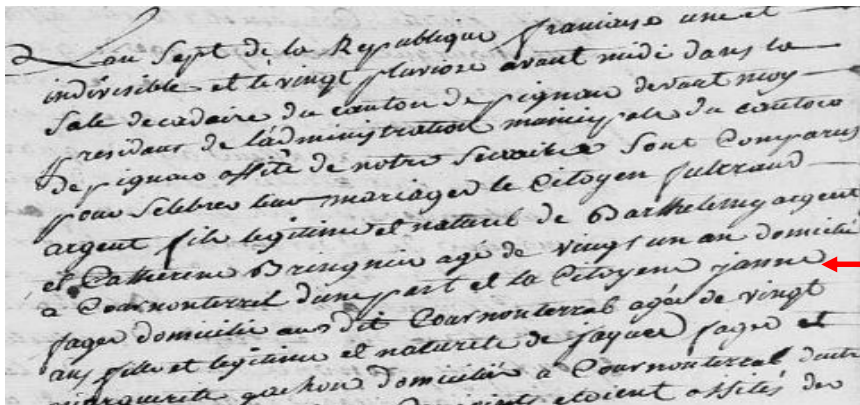
Jeanne Fages est la fille de Jacques Fages et Marguerite Gachon, deuxième enfant de ses parents. Elle est née le 8 janvier 1780 à Cournonterral, et baptisée le 12 janvier¹ ; son parrain est son oncle maternel, Etienne Gachon, sa marraine est Jeanne Fages sa tante paternelle.

La fratrie de Jeanne Fages :

1) Parmi ses frères et sœurs, son frère Georges né en mai 1777, se marie en 1799² à Pignan le même jour que sa sœur (un seul déplacement pour la famille et les amis ?) et a quatre enfants.



Extrait acte de mariage G. Fages à Pignan



Extrait acte de mariage de J. Fages à Pignan

- 2) Son jeune frère Pierre, naît le 9 octobre 1787³ et ne vit que neuf mois.
- 3) Sa sœur Marie décède à presque quatre ans le 8 octobre 1786⁴ quand Jeanne en a six.
- 4) Sa sœur Anne se marie le 25 mai 1809⁵ et a une fille.
- 5) Une deuxième sœur, Marie, née le 18 juin 1790¹ quatre ans après le décès de la première Marie, ne laisse pas de trace d'elle dans les registres.

¹ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 183

² A.D. 34 5 MI 1/141 F° 140

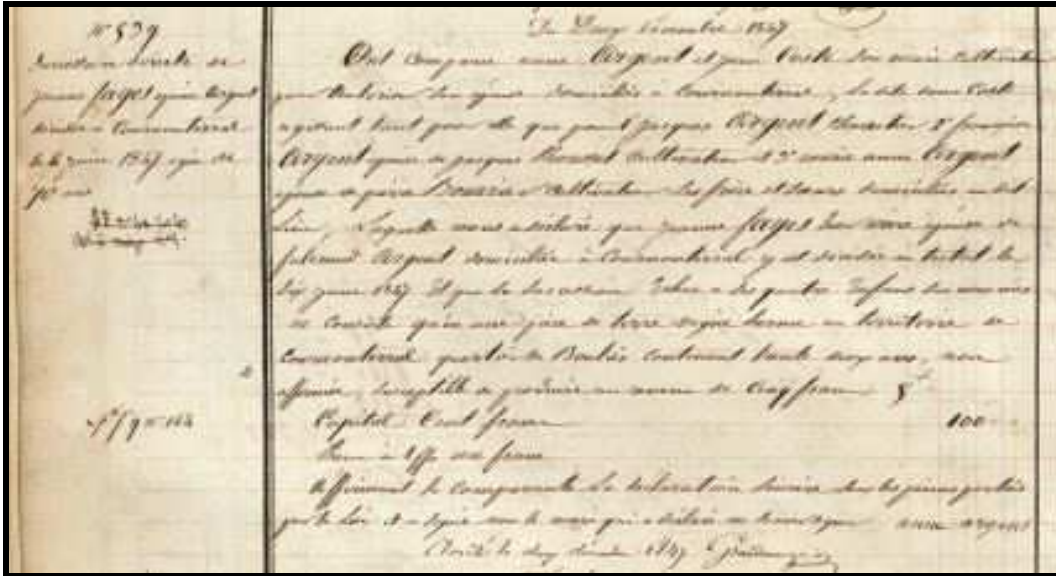
³ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 252

⁴ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 245

⁵ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 204

Jeanne Fages décède le 6 juin 1847² à Cournonterral.

Par son testament enregistré³ le 2 décembre 1847, elle ne lègue à ses quatre enfants survivants *qu'une pièce de vigne herme⁴ au territoire de Cournonterral contenant 32 ares, non affermée, susceptible de produire un revenu de 5 francs*



Succession de Jeanne Fages

Transcription :

Du deux décembre 1847

*Ont comparu Anne Argent et Jean Coste son mari cultivateur pour autoriser son épouse, domiciliés à Cournonterral, ladite Anne Coste agissant tant pour elle que pour Jacques Argent charretier, 2° Françoise Argent épouse de Jacques Rousset cultivateur et 3° Marie Anne Argent épouse de Pierre Bourrier cultivateur, les frère et sœurs domiciliés audit lieu, laquelle nous a déclaré que Jeanne Fages leur mère épouse de Fulcrand Argent domiciliée à Cournonterral y est décédée in intestat le six juin 1847 et que la succession échue à ses quatre enfants sus nommés ne consiste qu'en une pièce de terre vigne herme au territoire de Cournonterral, quartier de Bouliès contenant trente deux ares, non affermée, susceptible de produire une somme de cinq francs 5 F
Capital cent francs 100 F
Reçu à 1% un franc
Affirmant la comparante sa déclaration sincère sous les peines portées par la loi et a signé non le mari qui a déclaré ne savoir signer*

Arrêté le deux décembre 1847

¹ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 285

² A.D. 34 EC

³ A.D. 34 2 E 27-233

⁴ Glossaire occitan-français page 63

II- LES GRANDS-PARENTS : BARTHÉLÉMY ARGENT ET CATHERINE BRINGUIER.

Barthélémy Argent naît le 20 août 1738 à Cournonterral¹, l'aîné des sept enfants de François Argent et Gilette Carrière.

La fratrie de Barthélémy :

- 1) Barthélémy, né en 1738, marié à Catherine Bringquier, 6 filles
- 2) Jeanne, née le 15 juillet 1741, *aucune trace d'elle dans les registres*
- 3) Françoise, née 3 mai 1744², décédée à 9 ans le 20 juin 1753
- 4) Anne, née le 12 janvier 1747³, décédée bébé le 7 juin 1748
- 5) Marie, née le 10 avril 1749⁴, décédée bébé le 25 février 1750
- 6) Gilette née vers 1750 *acte non trouvé, lacune dans le registre BMS de octobre 1750 à mars 1752*, elle est la marraine de son neveu Fulcrand Argent en 1777
- 7) Jean, né le 5 mars 1752⁵, travailleur (de terre), marié à Marie Nicaud à la veille de la Révolution française, il décède le 14 avril 1814, *mais je n'ai pas pu lui trouver de descendants.*

Barthélémy Argent se marie à Cournonterral le 30 avril 1760⁶ avec Catherine Bringquier à peine âgée de 19 ans ; lui sait signer mais non son père présent à la cérémonie.

Il a été passé entre eux un contrat de mariage⁷ devant Maître Jean, notaire royal à Montbazin, (commune voisine) le 30 mars 1760, dans la maison de Fulcrand Bringquier.

Le contrat prévoit que Fulcrand donne à sa fille *une pièce de vigne de 1 sestérée⁸, un champ de 2,5 sestérées dont il gardera la récolte de trèfle pendant les six années suivantes.*

Il ajoute *un lit en noyer, sa paillasse, matelas et traversin, une couverture indienne piquée de cotonnet blanc, 6 linceuls, 12 serviettes, 2 nappes ; une table en noyer et 6 chaises de bois.*

En outre il lui verse 200 livres, dont 100 payées tout de suite au fiancé *en louis d'or et écus de 6 livres et bonne monnaie de cours*, les 100 autres seront versées dans deux ans.

¹ A.D. 34 1 MI EC 88/2

² A.D. 34 1 MI EC88/2

³ A.D. 34 1 MI EC 88/2

⁴ A.D. 34 1 MI EC 88/2

⁵ A.D. 34 1 MI EC 88/2

⁶ A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 114

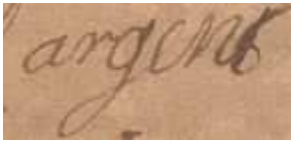
⁷ A.D. 34 2E 53/44

⁸ Glossaire occitan-français page 63

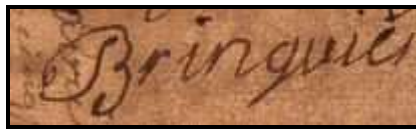
La fiancée apporte *pour 100 livres une croix d'or, deux bagues d'or, deux paires de boucles en argent, quelques dorures et hardes.*

De son côté François Argent donne à son fils une vigne de 1 sestérée à jouissance immédiate. Gillette Carrière, la mère, lui donne sa maison dont le couple prendra possession après le décès des deux parents.

En dernier lieu, il est stipulé que *les fiancés sont obligés de vivre dans la maison Argent-Carrière, le tout sera régi par le gouvernement Argent-Carrière ; et s'il y a désaccord les jeunes sont tenus de se retirer sans rien demander d'autre que les biens et effets qui leur ont été donnés*



Signature Barthélémy Argent



Signature de Fulcrand Bringuier

Barthélémy Argent décède à Cournonterral le 10 juin 1814¹ à 75 ans.

Sa succession est enregistrée le 6 décembre 1814², il laisse à ses cinq enfants survivants :

- une maison qui rapporte 24 francs
- trois vignes de 22, 42, 30 ares rapportant respectivement 12, 8 et 8 francs
- un champ de 22 ares rapportant 10 francs

Le tout pour un capital de 1 240 francs auquel s'ajoute le mobilier pour 53 francs.

C'est Françoise, la fille aînée, qui a procédé à cet enregistrement au nom de ses frères et sœurs, et a réglé la somme de 12,55 francs pour les droits.

¹ A.D. 34 5 MI 1/6 F° 60

² A.D. 34 3 Q10-148

Catherine Bringuier

Un peu d'anthroponymie :

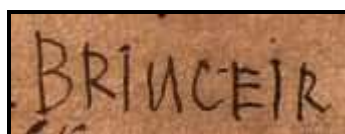
Bringuier : Patronyme porté surtout en Lozère et en Haute-Loire. C'est une contraction de *Béringer*, nom de personne d'origine germanique, *Beringari* (*berin* = ours + *gari* = prêt pour le combat). Variante : *Bringier*

Catherine Bringuier est née à Cournonterral, le 13 mai 1741¹, fille de Fulcrand Bringuier et de Françoise Veirier ; elle est la deuxième d'une fratrie de six enfants.

La fratrie de Catherine Bringuier :

- 1) François né le 29 mai 1733², décède le 21 janvier 1805
- 2) Catherine née le 13 mai 1741
- 3) Fulcrand né le 18 juillet 1743³, marié, il décède le 15 janvier 1825
- 4) Jean né le 7 janvier 1746⁴, décède le 19 mai 1752
- 5) Françoise née le 10 janvier 1750⁵, décède le 20 octobre 1760
- 6) François né le 15 février 1753⁶

Les parents de Catherine sont vivants et présents à son mariage, mais son père ne signe pas, elle non plus, en revanche son frère François présent signe l'acte.

A rectangular stamp or seal impression in reddish-brown ink, containing the name 'BRINGIER' in a stylized, slightly irregular font.

Signature de François Bringuier

Catherine Bringuier décède à Cournonterral après février 1799, on sait qu'elle assiste au mariage de son fils Fulcrand. Elle a déjà marié ses deux filles aînées en 1787, sa fille Jeanne et son fils Jean en 1794.

¹ A.D. 34 1 MI 88/2 F° 77

² A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 7

³ A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 11

⁴ A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 44

⁵ A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 80

⁶ A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 2

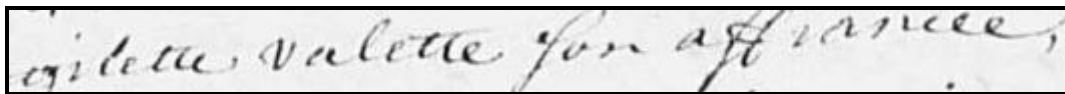
III- LES ARRIÈRE-GRANDS-PARENTS : FRANÇOIS ARGENT ET GILETTE CARRIÈRE.

François Argent est né le 22 février 1710¹ à Cournonterral, fils de Barthélémi Argent et Gilette Valette, il a été baptisé le 25, son père ne sait pas signer.

François est le dernier enfant de ses parents.

Barthélémi le père est bâtier, c'est-à-dire fabricant de bâts et de selles pour les ânes et mulets ; il se marie avec Gilette Valette le 28 novembre 1705², soit presque dix-huit mois après la naissance des jumeaux.

Sur les actes des baptêmes la mère est dite « affiancée ».

Un extrait d'un acte de baptême manuscrit, écrit en cursive, montrant le nom 'gilette valette' suivi de 'son affiancée'.

Extrait des actes de baptême des deux jumeaux, 1^{er} avril 1704

La fratrie de François Argent :

1) Barthélémy, né à Cournonterral le 1^{er} avril 1704³. Il est bourrelier, se marie deux fois en 1725 et 1745, il a 8 enfants dont 4 décèdent en bas âge. Il meurt en 1767.

2) Etienne, jumeau né le 1^{er} avril 1704, il est supposé décédé très rapidement, une croix est apposée en marge de son acte de baptême.

3) Françoise, née à Cournonterral le 8 janvier 1707⁴ se marie en 1727 et a 2 filles dont l'une meurt jeune. Françoise décède en 1782.

4) François, né en 1710.

François Argent épouse Gilette Carrière le 9 juillet 1737⁵ à Cournonterral après avoir passé un contrat de mariage en juin chez Maître Bascou à Pignan⁶.

Or, après avoir sorti des Archives départementales le registre notarié, je me suis rendu compte d'une lacune d'actes entre avril et août 1737, ayant vérifié qu'il n'y manque aucun folio.

¹ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 149

² A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 54

³ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 21

⁴ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 80

⁵ A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 41

⁶ A.D. 34 2 E 70/159

L'acte de mariage¹ à Cournonterral indique une *dispense de notre Saint-Père le pape de l'empêchement canonique au 3^{ème} degré de consanguinité dûment insinuée dans les registres des insinuations au diocèse de Montpellier, et publiée à la messe de paroisse.*

L'insinuation²³ est en deux parties, la première est une Bulle⁴ en latin, la seconde est une fulmination⁵ rédigée en français.

La Bulle papale est rédigée à Rome par Clément XII, en date de mai 1737, *plombée avec le sceau ordinaire*, expédiée pour vérification et certification aux « *Banquiers* » du roi à la cour d'Aix en date du 6 juin 1737.

La fulmination est rédigée par *Louis de Lhomel, archidiacre, vicaire général et official de Monseigneur Charles Joachim Colbert, évêque de Montpellier, conseiller du roy, comte de Manguio et de Montferrand, marquis de la Marquerose, baron de Sauve et autres places.*

Dans l'impossibilité de trouver le mariage des parents de Gilette Carrière, je ne peux remonter sa lignée pour découvrir quels sont ses ancêtres communs avec ceux de son mari, François Argent.

¹ Annexe1 page 69

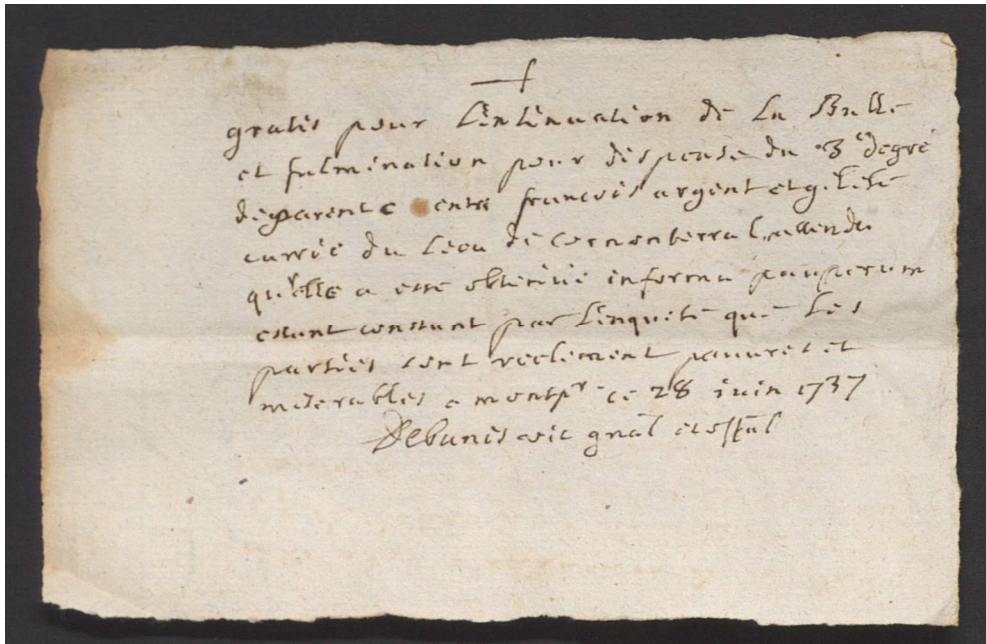
² A.D. 34 G 1196 F° 213

³ Définitions page 66

⁴ Définitions page 66

⁵ Définitions page 66

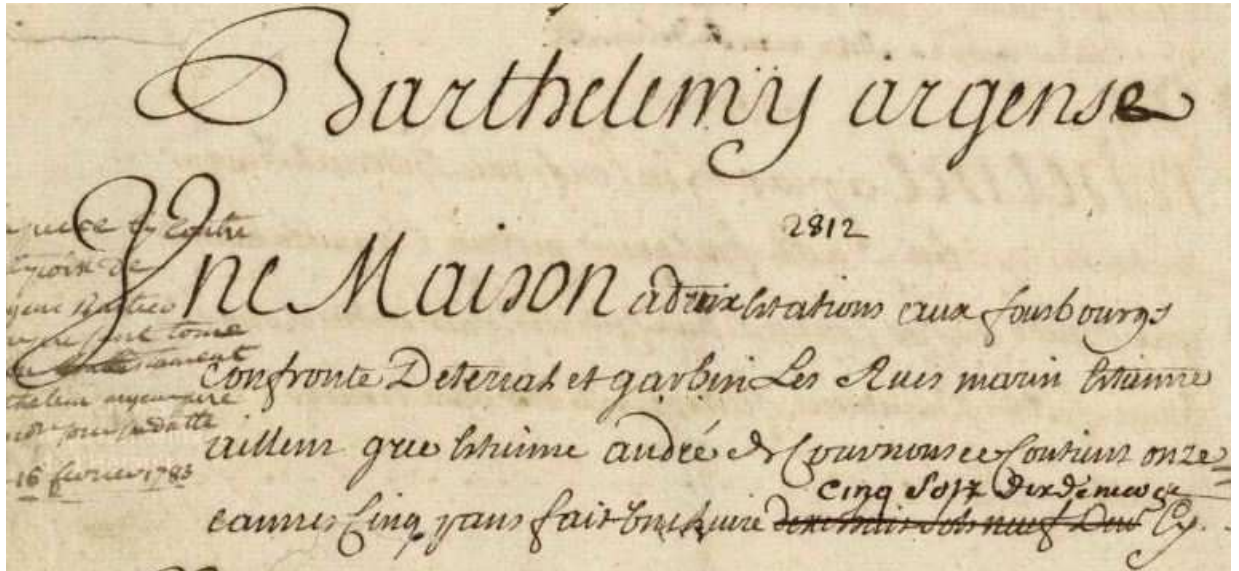
A la demande du curé de la paroisse de Cournonterral, les époux ont été qualifiés de très pauvres, et l'évêque leur a accordé la gratuité totale de la dispense.



Transcription :

Gratis pour l'insinuation de la Bulle
et fulmination pour dispense du 3° degré
de parenté entre François Argent et Gillette
carrier du lieu de Cournonterral (certin ???)
qu'elle a esté obtenu informis pauperum
estant constant par l'enquête que les
parties sont réellement pauvres et
misérables à Montp(ellie)r le 28 juin 1737
Debus vic. g(é)n(ér)al et off(ici)al

François hérite de son père Barthélémi¹ *une maison à deux estations aux faubourgs, contient onze cannes cinq pans, (report du compoix), à laquelle s'ajoutent un jardin et une moitié de champ.*
 La maison est imposée pour 5 sols, 10 deniers ; le jardin pour 5 sols 7 deniers et le champ pour 1 livre, 3 sols, 2 deniers.



Début du compoix de Barthélémy Argent 1727

Transcription :

Barthelemy argense

Une maison a trois estations² aux faubourgs

Confronte De terra³ et garbin⁴ Les Anis marin Estienne

Aillenc grec⁵ Estienne andré de Cournonsec Contient onze

Cannes⁶ Cinq pans⁷ fait construire cinq sols dix deniers

François Argent décède le 2 juin 1765⁸ à Cournonterral.

¹ A.D. 34 88 EDT 73 F° 23

² Glossaire occitan-français page 63

³ Glossaire occitan-français page 63

⁴ Glossaire occitan-français page 63

⁵ Glossaire occitan-français page 63

⁶ Glossaire occitan-français page 63

⁷ Glossaire occitan-français page 63

⁸ A.D. 34 17 PUB 1 F° 15

Compoix : quand le rédacteur teste sa plume !



Source : A.D. 34 EDT 74 F° 189

Gillette Carrière

Un peu d'anthroponymie :

Carrière : désigne celui qui habite près de la route (latin *carraria*, qui désignait une voie où les chars pouvaient passer).

Gillette Carrière est née à Cournonterral le 18 mars 1711, fille d'Antoine Carrière et de Françoise Desfours (Desfourmes), dernière enfant de ses parents.

En 1770 elle est la marraine de son petit-fils, Jean Argent, fils de Barthélémy et Catherine Bringuier.

La fratrie de Gillette Carrière :

- 1) Jacques, né à Cournonterral le 8 septembre 1696¹, baptisé le 13
- 2) Jean, né à Cournonterral le 25 mars 1698², meurt le 6 novembre de la même année
- 3) Jeanne, née à Cournonterral le 4 décembre 1699³, se marie à Guillaume Bouissinet, berger, grand-père de Jeanne Bouissinet, elle-même grand-mère de Marguerite Pinède (*voir plus bas*). Jeanne Carrière décède avant 1769, date du mariage de son fils Guillaume.
- 4) Barthélémy, né à Cournonterral le 20 novembre 1701⁴, il se marie à Marianne Michel en 1729
- 5) Anne, née à Cournonterral le 1^{er} décembre 1704⁵
- 6) Antoine, né à Cournonterral le 16 septembre 1707⁶

- 7) et la dernière, Gillette, née en 1711

¹ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 38

² A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 54

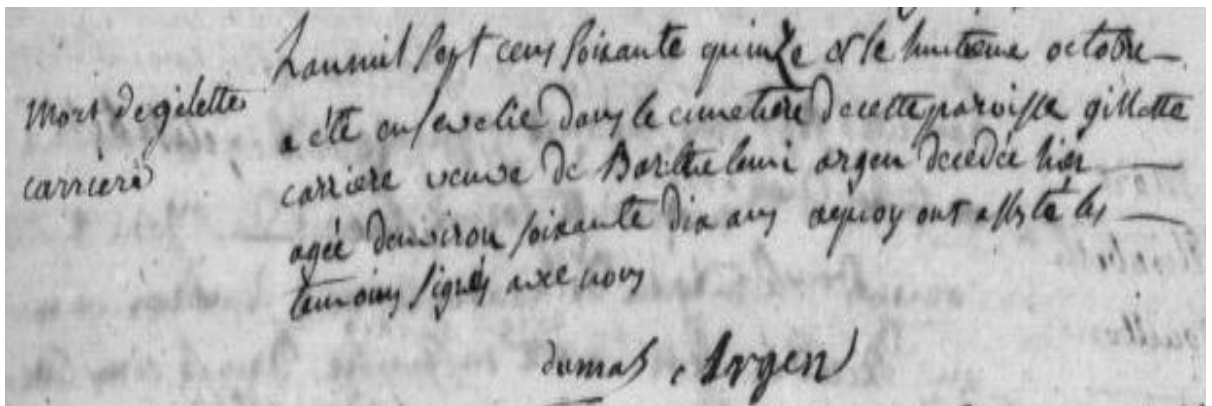
³ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 88

⁴ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 129

⁵ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 33

⁶ A.D. 34 1 MI EC 88/1 F° 94

- Gillette, née en 1711, meurt à Cournonterral le 7 octobre 1775¹, vieillie de 6 ans par le curé...



Mort de Gillette
Carrière

L'an mil sept cens soixante quinze et le huitième octobre –
a été ensevelie dans le cimetière de cette paroisse Gillette
Carrière veuve de Barthelemi Argen décédée hier
agée d'environ soixante dix ans a quoy ont assisté les
témoins signés avec nous

Dumas & Argen

Transcription :

L'an mil sept cens soixante quinze et le huitième octobre –
a été ensevelie dans le cimetière de cette paroisse Gillette
Carrière veuve de Barthelemi Argen décédée hier
agée d'environ soixante dix ans a quoy ont assisté les
témoins signés avec nous

Dumas Argen

¹ A.D. 34 17 PUB 2 F° 22

DU COTE DE MARGUERITE PINEDE

I- SON PÈRE : ETIENNE NOËL PINÈDE

Etienne Noël Pinède est né le 29 novembre 1770¹ à Cournonterral, fils d'Etienne Pinède et Marie Chambert ; il est le cinquième des sept enfants nés du premier mariage de son père. Baptisé le 2 décembre 1770, il a pour parrain Antoine Noël Blavet, le mari de sa tante paternelle Jeanne ; et pour marraine sa sœur aînée Marie âgée de 13 ans.

La fratrie d'Etienne Noël Pinède :

- 1) Marie, née à Cournonterral le 20 novembre 1757², se marie avec Jean Fulcrand Valette. Ils ont 6 enfants dont 2 décèdent en bas âge. Marie Pinède meurt à 43 ans
- 2) Jeanne, née à Cournonterral le 13 août 1760³, se marie avec un Aveyronnais, Guillaume Moulinier, ils ont 6 enfants. Son mari décède lorsque leur dernier enfant a 3 ans, Jeanne se remarie avec un autre Aveyronnais, Henry Moulinier (sans lien de parenté) avec lequel elle n'a pas d'autre enfant. Elle décède à 76 ans
- 3) Paul, né à Cournonterral le 25 février 1765⁴, décède jeune enfant à 2 ans et 3 mois
- 4) Jeanne, née à Cournonterral le 19 mars 1768⁵, décède à 12 ans en 1780
- 5) Etienne Noël, né en 1770
- 6) Marguerite, née à Cournonterral le 18 juillet 1774⁶, meurt à 13 mois en 1775
- 7) Suzanne, la benjamine, naît à Cournonterral le 6 mars 1777⁷, est vraisemblablement décédée avant 1816, puisqu'elle n'est pas nommée sur la ratification du testament de son père⁸, *mais je n'ai pas trouvé d'autre renseignement à son sujet.*

¹.A.D. 34 17 PUB 1 F° 56

² A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 97

³ A.D. 34 1 MI EC 88/2 F° 116

⁴ A.D. 34 17 PUB 1 F° 14

⁵ A.D. 34 17 PUB 1 F° 33

⁶ A.D. 34 17 PUB 2 F° 12

⁷ A.D. 34 17 PUB 2 F° 39

⁸ A.D. 34 2 E 70-215 F° 327

Marie Chambert décède quand sa dernière fille n'a que 20 mois, mais Etienne Pinède attend plus de deux ans avant de se remarier à 45 ans avec une jeune femme de 21 ans.

On peut supposer que Jeanne, 18 ans, pas encore mariée au décès de sa mère, a pu aider à élever ses jeunes sœurs et son frère.

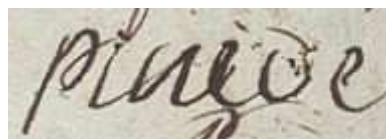
Etienne Pinède épouse en secondes noces Marie-Anne Michel à Cournonterral le 27 février 1781¹, ils auront 5 enfants, Suzanne, Marianne, qui meurent en bas âge, puis Marguerite, Etienne et Pierre.

Par délibération consulaire du 4 juillet 1789², Étienne Pinède (avec six autres hommes) est nommé pour établir la répartition de la capitation qui s'élève à 2 800 livres. Il est nécessaire que cela soit fait très rapidement car le rôle doit être porté au syndic du diocèse à Montpellier le mardi 7 juillet *un peu matin pour ne pas être responsables du retard...*

Dans la ratification de son testament le 29 décembre 1816³, devant Maître Jean Baptiste Delanglade, notaire à Pignan, Etienne Pinède père, *lègue par préciput⁴ sa maison et tout son mobilier* à son fils Etienne puîné né le 9 février 1792⁵, *à charge pour lui de régler les dettes paternelles* (qui s'élèvent à 400 francs).

Il donne également *l'usufruit de sa maison à sa seconde épouse, Marie Anne Michel.*

Puis *il partage le reste de ses biens entre ses six enfants survivants et ses quatre petits-enfants* qui viennent en lieu et place de leur mère Marie Pinède, l'aînée des enfants, décédée en 1800⁶.



Signature d'Etienne Pinède fils puîné

Enfin les trois petites-filles et le petit-fils Valette se partagent leur lot en quatre portions, le même jour et toujours devant Maître Delanglade.

¹ A.D. 34 17 PUB 2 F° 69

² A.D. 34 88 EDT 61 F° 156

³ A.D. 34 2 E 70-215

⁴ Définitions page 66

⁵ A.D. 34 17 PUB 3 F° 97

⁶ A.D 34 5 MI 1/5 F° 149

Etienne Noël Pinède (fils aîné du premier mariage) épouse Jeanne Bouissinet le 8 mai 1795 à Cournonterral¹, l'épouse n'a pas encore fêté ses 17 ans.

Etienne Noël est agriculteur, il est *métayer à la métairie de madame Soubeyran* à Frontignan, en juillet 1808, lors du décès² de sa fille Marie âgée de cinq ans. Son épouse Jeanne Bouissinet est avec lui à Frontignan, mais elle revient à Cournonterral lors de la naissance de leurs 8 enfants, dont trois ne parviendront pas à l'âge adulte.

II- SA MÈRE : JEANNE BOUISSINET

Jeanne Bouissinet est née à Cournonterral le 8 septembre 1778³, fille de Louis Bouissinet et de Jeanne Bouissinet. Elle a pour parrain Guillaume, le frère de son père, et pour marraine sa grand-tante maternelle, Jeanne Dupin de Montferrier-sur-Lez.

La fratrie de Jeanne Bouissinet :

1) Guillaume, né à Cournonterral le 6 novembre 1774⁴, décède bébé à 10 mois en 1775.

2) Joseph, né à Cournonterral le 13 août 1776⁵, dont je ne trouve plus aucune trace.

3) Jeanne, née en 1778.

4) Anne, née à Cournonterral le 15 juillet 1785⁶, se marie et a 2 enfants. Elle décède à 78 ans en 1863.

Dans le registre paroissial, il n'y a aucune naissance d'enfants de Louis et Jeanne Bouissinet entre 1778 et 1785.

Jeanne Bouissinet décède à Cournonterral le 16 février 1862.

Laissons là les générations passées, intéressons-nous maintenant à leurs descendants...

¹ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 43

² A.D. 34 EC

³ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 168

⁴ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 126

⁵ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 152

⁶ A.D. 34 5 MI 1/5 F° 235

LES ENFANTS DE JACQUES ARGENT ET MARGUERITE PINEDE

Quand le couple Argent-Pinède se marie, lui a 24 ans et elle a 25 ans et demi ; Jacques est plus jeune que sa femme de 17 mois.

Ils auront six filles en seize ans : Marianne, Jeanne, Anne, Jeanne « Euphrosine », Élisabeth « Ismérie » et Eulalie.

Au début de mes recherches, je n'avais trouvé que quatre filles, les deux dernières me sont apparues par surprise au détour des registres que je parcourais par souci de vérification, car les tables décennales présentent des omissions...

1) Marianne Argent, l'aînée, voit le jour juste neuf mois après l'union de ses parents, le 14 juin 1836¹ à Cournonterral. Les témoins de la déclaration de naissance sont Pierre et Louis Pinède, ses oncles maternels, âgés respectivement de 29 et 38 ans.

Marianne convole en juste noces avec Pierre Demar, agriculteur, le 4 février 1861 à Cournonterral.

Le jeune couple a passé le jour même un contrat de mariage² devant Maître Michel Jean Louis Albat, notaire à Cournonterral.

Jacques Argent *constitue en dot à sa fille une somme de 300 francs en bijoux et dorures qu'il lui a achetées, il lui donne une terre vigne de 23 ares portant revenu de 8 francs*. Tous ces biens demeurent *libres et paraphernaux* en faveur de Marianne.

Pierre Demar père donne à son fils trois terres vigne, d'une surface totale de 48 ares 34 ca, pour un revenu global de 23 francs.

A son tour, Marie Dumas, mère du futur époux, ajoute un bien et lui *donne une terre vigne de 26 ares d'un revenu de 11 francs*.

On peut donc supposer que Pierre Demar est plus viticulteur que simplement agriculteur...

Marianne Argent et Pierre Demar n'ont qu'une fille unique, Césarine Marguerite.

Elle naît à Cournonterral le 20 décembre 1861³, se marie en 1885 avec un agriculteur ; elle aura cinq filles mais aussi un garçon...

¹ A.D. 34 EC

² A.D. 34 45 Q1 428

³ A.D. 34 EC 5 MI

2) Jeanne Argent, la deuxième fille, naît à Cournonterral le 15 décembre 1838¹.

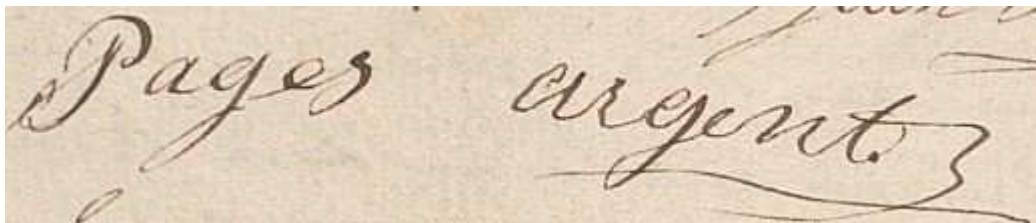
Le père déclare sa naissance en présence des témoins Pierre Valette, 27 ans, perruquier, et Jacques Biau, 22 ans, *boulangier, (sic) qui signent tous les deux* ainsi que le père, devant l'adjoint au maire en l'absence du maire.

Jeanne Argent se marie à Cournonterral le 26 février 1862² avec Jean Pagès, agriculteur, de deux ans son aîné. Il est le fils de Benjamin Pagès et Marguerite Michel, aussi cultivateurs. Les futurs mariés ont passé un contrat de mariage la veille³ chez Maître Albat, notaire de Cournonterral.

Selon ce contrat, Jacques Argent accorde à sa fille *une somme de trois cents francs en bijoux et dorures qu'il lui a achetés*. Marguerite Pinède, la mère de la fiancée, donne à sa fille *une terre vigne contenant 12 ares, d'un revenu annuel de 25 francs*

Benjamin Pagès accorde à son fils deux terres vigne, contenant 24 ares, procurant un revenu annuel de 30 francs.

Les parents déclarent *se réserver expressément le droit de retour sur les objets donnés, en cas de prédécès de leurs enfants donataires sans enfant et de ceux-ci sans postérité*.

A photograph of a document showing two handwritten signatures in cursive script. The signature on the left is 'Pages' and the one on the right is 'argent'. The ink is dark and the paper is aged and slightly yellowed.

Signatures de Jean Pagès et Jacques Pinède au bas du contrat de mariage de leurs enfants.

Le couple Jean Pagès-Jeanne Argent aura deux garçons.

- Jérôme Benjamin « Aloïs », né en 1864, cultivateur, marié avec Louise Claire Nègre en 1890 ; il décède en 1933 et est inhumé dans la même tombe que ses parents⁴ et son fils Georges, décédé en 1945.

- Jacques « Marius », né en 1869, tonnelier, marié en 1897 à Cournonterral avec Aurélie Marie Suzanne Pinède, descendante à la 4^{ème} génération du second mariage de Etienne Pinède avec Marie Anne Michel.

Jeanne Argent décède le 23 mars 1907⁵, son mari en 1916.

¹ A.D. 34 5 MI 1/7 F° 74

² A.D. 34 5 MI 1/7

³ A.D. 34 2 E 27-239

⁴ Annexe 8 page 81

⁵ A.D. 34 3 E 91

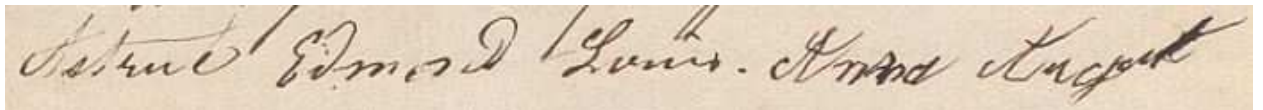
Anne Argent, la troisième fille, est née à Cournonterral le 2 mai 1841¹. Jacques Argent se dit agriculteur, il déclare sa fille avec deux témoins, François Arnaud, 73 ans, propriétaire et Jean François Cabanis, propriétaire lui aussi, 61 ans.

Le 16 février 1865² à Cournonterral, elle épouse André Louis Astruc, dit Edmond, forgeron à Loupian, petit village au bord de l'étang de Thau en face de Sète. André, le père d'Edmond est également forgeron à Loupian.

Il a été passé un contrat de mariage devant Maître Albat à Cournonterral le 12 février 1865³. Selon ce contrat, Jacques Argent donne à sa fille *une somme de six cents francs, savoir trois cents francs en la valeur des bijoux et dorures qu'il lui a achetés, et trois cents francs en la valeur des meubles meublant propres à garnir une chambre qu'il lui a fait confectionner ou qu'il lui a achetés.* Et Marguerite Pinède donne à sa fille *une terre vigne contenant 18 ares environ, d'un revenu annuel de 7 francs.*

André Astruc, le père, donne à son fils *tous les ustensiles, outils et instruments et généralement tous les objets constituant la boutique de maréchal-ferrant qu'il possède dans la commune de Loupian, lesdits objets déclarés d'une valeur de 200 francs.* Enfin Sophie Vallière, veuve Astruc, donne à son petit-fils Edmond *une terre vigne contenant 24 ares, située à Loupian, déclarée d'un revenu annuel de 20 francs.*

Tous ces dons, tant du côté du marié que de l'épouse, sont accordés *en avance d'hoirie* et sous la réserve du droit de retour en cas de prédécès de l'intéressé ou de sa postérité.



Signatures des futurs époux au bas du contrat de mariage

Edmond Astruc a une jeune sœur Sophie, couturière ; elle se marie à 20 ans le 4 octobre 1866⁴ à Loupian avec Arthur Pierre Roques, roulier, ils légitiment une petite fille Cornélia Joséphine, née le 15 septembre précédent. Mais Sophie décède 22 jours après son mariage.

Au recensement de 1872, Edmond Astruc et Anne Argent habitent Plan Saint-Bernard à Loupian où ils se sont fixés. Ils ont une fille unique, Amélie Marie Marguerite née en 1866.

D'après les tables décennales de Loupian, les membres de la famille ne décèdent pas avant l'année 1922.

¹ A.D. 34 5 MI 1/7

² A.D. 34 5 MI 1/8

³ A.D. 34 2 Q 27-240 F° 217

⁴ A.D. 34 5 MI 10/9

Jeanne Euphrosine Argent :

Etymologie de Euphrosine :

Du grec *eu*, bien, bon et *phrasis*, élocution.

Histoire de Euphrosine :

Jeune chrétienne vivant à Alexandrie en Égypte, au début du V^{ème} siècle, Euphrosine désire se consacrer à Dieu et refuse le mari que veut lui imposer son père. Mais celui-ci est intraitable et menace sa fille des pires sévices. Pressée par le temps et pour être plus sûre d'échapper au père et au prétendant, Euphrosine passe des vêtements d'homme et se fait admettre chez les moines de l'abbaye la plus proche de son domicile. Le silence et la retenue des yeux de rigueur au monastère lui facilitent bien les choses, dit le biographe de la sainte. D'autant plus facilement que les moines croient aux anges. Le subterfuge ne sera découvert qu'après la mort d'Euphrosine, vers 470.

Jeanne Euphrosine est née le 4 mai 1846¹ à Cournonterral. Son père la déclare sous ces deux prénoms en présence de deux témoins, Jean Laux, 45 ans et Jean Fabre, 46 ans, tous deux propriétaires. Mais dans la vie courante, elle s'appelle Euphrasie telle que la cite le notaire dans le contrat, alors que sur l'acte de mariage, elle est bien nommée Jeanne Euphrosine.

Euphrasie donc, se marie le 10 juillet 1866² avec François Maunouguier, agriculteur, né en 1844 à Cournonterral.

Le patronyme Maunouguier, celui d'une vieille famille de Cournonterral, peut s'écrire *Maunouyer*, *Maunouyé*, car en occitan la syllabe *gui* se prononce *yi* ; et même *Maumouillé* !



Deux orthographes du nom du fiancé dans le contrat de mariage

Le contrat de mariage³ est signé devant Maître Albat, toujours notaire à Cournonterral, deux jours avant la cérémonie.

Jacques Argent donne à sa fille *trois cents francs en la valeur des bijoux et dorures qu'elle a devers elle* et que son père lui a achetés. Il ajoute *une terre vigne de 18 ares environ, d'un revenu annuel de 10 francs*. Pour la quatrième fille, la mère Marguerite Pinède n'ajoute rien.

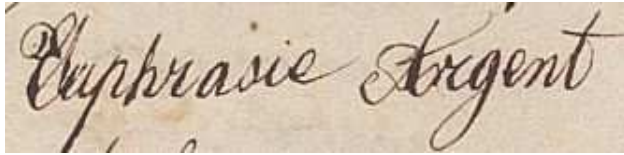
¹ A.D. 34 5 MI 1/7

² A.D. 34 5 MI 1/8

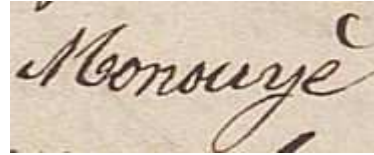
³ A.D. 34 2 E 27- 240

François Maunouguier père donne à son fils *une terre vigne contenant 18 ares environ pour un revenu de 20 francs par an.*

Le fiancé signe, la fiancée également ainsi que son père, mais pas les parents Maunouguier.



Signature de la fiancée



Signature du fiancé

Le contrat de mariage est enregistré à Montpellier le 10 août 1869¹.

Le couple Euphrasie Argent-François Maunouguier aura trois enfants.

- François Marcellin né en 1867, cultivateur, marié en 1894 à Eugénie Marc
- Marie Louise née en 1873, qui décèdera à l'âge de 4 ans.
- Marie Apollonie Jeanne née en 1879, mariée à François Eugène « Émile » Pioch, commissionnaire en vins.



*Plaque tombale du couple Pioch-Maunouguier, cimetière de Cournonterral
(Photo Virginie Savoye)*

Euphrasie meurt à 65 ans en 1911, après presque 20 ans de veuvage, sans s'être remariée.

¹ A.D. 34 45 Q 1-562 n° 41

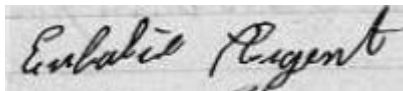
Je vais vous parler d'abord de la dernière des six filles de Jacques Argent et Marguerite Pinède, car c'est celle qui a une vie un peu plus traditionnelle, alors que la cinquième offrira plus de détails.

Eulalie Argent est née le 15 septembre 1852¹ à Cournonterral.

Le 25 septembre 1878 à Montpellier², elle épouse Auguste Brugueirolle. Natif de Nîmes où il a vu le jour en 1850, il est mécanicien, *domicilié à Montpellier depuis 6 mois et auparavant à Béziers.* Il agit *libre de ses droits à suite des trois actes respectueux notifiés à ses père et mère.*

Eulalie est sans profession, *domiciliée elle aussi à Montpellier depuis 6 mois et auparavant à Béziers.*

Il n'a pas été fait de contrat de mariage.



Signature Eulalie Argent

Le couple aura trois garçons :

- Auguste, né à Montpellier en 1880. Il est mécanicien, il fait son service militaire³ en Algérie dans un régiment de zouaves, il est réformé pour hépatite chronique.

Il décède célibataire le 26 avril 1912 à Bordj Bou Arreridj, ville à mi-chemin entre Alger et Constantine, où il était employé comme mécanicien des chemins de fer de l'Est algérien.

- Pierre Marcel, né le 16 janvier 1882 à Montpellier, décède le mois suivant.

- Antonin Louis est né à Montpellier en 1884.

Matricule 1042 au tirage du 2^{ème} canton de Montpellier⁴, il ne se présente pas à l'appel, on n'a donc aucun renseignement sur lui, ni sur son physique, ni sur son domicile.

Il est donc déclaré insoumis en décembre 1905, rayé de l'insoumission pour prescription triennale le 1^{er} mars 1915, de nouveau déclaré insoumis en avril, rayé en 1937 pour délai prescrit.

Je n'ai pu obtenir aucun autre renseignement sur lui, son acte de naissance ne comporte aucune mention marginale.

¹ A.D. 34 EC

² A.D. 34 EC 5 MI 1/109

³ A.N.O.M. 1 RM 85

⁴ A.D. 34 1 R 1177

Parlons maintenant de la sixième fille de Jacques Argent et Marguerite Pinède :

Élisabeth « Ismérie »

Étymologie d'Ismérie :

Prénom dérivé d'Imelda. Vient du german "im et hild" qui signifient "en » et lutte, combat".

Histoire d'Ismérie :

Née en 1320 à Bologne en Italie, Imelda Lambertini est confiée à l'éducation des dominicaines, dès l'âge de dix ans. Très désireuse de recevoir l'Eucharistie, elle en est privée en raison de son âge. Imelda communit lors d'une extase, l'hostie venant à elle miraculeusement. Elle meurt aussitôt, le 12 mai 1333. Ceci est le témoignage des religieuses de son couvent. Ismérie était aussi le prénom de la sœur de sainte Anne.

Élisabeth Ismérie naît le 22 mars 1850¹, son père déclare sa naissance le jour même en compagnie de Pierre Bourrier, grand-oncle d'Élisabeth Ismérie, et de Pierre Pinède, l'oncle maternel. Elle aussi a reçu deux prénoms, mais n'est connue que sous celui d'Ismérie. Elle est la seule des six filles à avoir un métier, elle est couturière.

Ismérie donc, épouse Pascal Coste, viticulteur, le 8 avril 1872² à Cournonterral.

Le 17 avril 1872³ Pascal Coste et Ismérie Argent rachètent pour 1 900 francs les parts des cinq sœurs Argent sur une maison sise à Cournonterral avec magasin au rez-de-chaussée et deux étages par-dessus. La quittance en a été donnée par les quatre sœurs mariées, se faisant fort de leur sœur encore mineure, à Pascal Coste le 16 mars 1873.

Pascal Coste est né à Cournonterral le 10 octobre 1848⁴, fils de Jean Coste et Marie Valette.

Il est engagé volontaire⁵ pour 9 ans le 10 février 1869 à Montpellier ; il participe à la campagne contre l'Allemagne de janvier à mars 1871, puis il est affecté comme sergent à l'armée de Versailles d'avril à juin 1871. Mais il n'achève pas son engagement et se fait remplacer le 22 mars 1872. Sa fiche matricule⁶ ne donne pas son signalement physique, que l'on connaît par l'état signalétique de service qui indique 1 mètre 748 mm, yeux bruns et cheveux noirs.

¹ A.D. 34 5 MI 1/7

² A.D. 34 5 MI 1/8

³ Archives familiales

⁴ A.D. 34 5 MI 1/7

⁵ Archives familiales

⁶ A.D. 34 1 R 884

Pascal Coste a reçu un certificat de bonne conduite, il obtient le 15 juillet 1914 la médaille commémorative de la campagne 1870-1871 (instituée par la loi du 9 novembre 1911).

Sa fiche matricule suit son parcours et précise ses lieux de résidence.

		© Archives de l'Hérault	
		Coste pascal	
		fils de Jean et de Marie Valette domiciliés à Cournonterral canton de Montpellier département de l'Hérault, né le 10 ^{8^{me}} 1853	
1027	Montpellier	Montpellier	29
		à Cournonterral canton de Montpellier dépt de l'Hérault résidant à Cournonterral canton de Montpellier dépt de l'Hérault	
		cheveux	sourcils
		yeux	front
		nez	bouche
		menton	visage
		teint	marques particulières :
		profession	Cultivateur

Fiche matricule de pascal Coste 1868

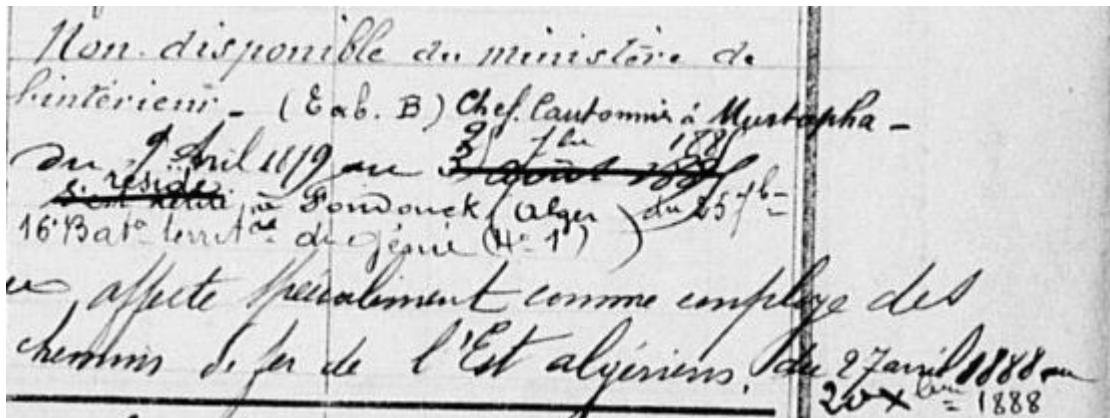
- Un premier garçon, Pierre naît en janvier 1873¹ mais décède à 4 mois
- Madelaine Marcéline Marie voit le jour un an plus tard en avril 1874², ne vit que 2 mois et demi
- Un deuxième garçon naît en décembre 1875, décède en janvier 1878³
- Brigitte Marie est née en octobre 1878. En 1900 à Cournonterral elle épouse Odon Louis Gaëtan Valette, leur fille se mariera avec le propriétaire de la maison d'habitation liée à la Tuilerie Basse, désaffectée de son rôle de production.

Ces quatre premiers enfants naissent donc à Cournonterral, puis le couple Coste-Argent s'exile en Algérie.

¹ A.D. 34 5 MI 1/7

² A.D. 34 5 MI 1/7

³ A.D. 34 5 MI 56/2



Fin de la fiche matricule de Pascal Coste

C'est la très grave crise du phylloxera¹ suivie par celle du mildiou² qui oblige les viticulteurs à chercher une alternative ailleurs que dans l'Hérault ; certains se dirigent vers l'Aude et les environs de Narbonne, d'autres traversent la Méditerranée.

À partir de 1875, alors que le phylloxéra détruisait le vignoble français et européen, l'Algérie fut considérée comme la terre promise. Le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, fut avisé que « avec le phylloxéra en France, si l'Algérie a la volonté et la prudence de l'éviter, c'est l'Algérie qui bientôt, appelant à son aide un certain nombre de vigneron, remplira les cuves de France ». Celui-ci, en 1877, déclarait : « On devrait attirer en Algérie par l'appât de cette culture, à laquelle elles sont habituées, une partie des populations qui, en France, ont été cruellement atteintes par le phylloxéra ».

À partir de 1880, tout changea avec la venue de viticulteurs de l'Hérault, du Gard et de l'Aude, qui furent installés dans les plaines du Tell et les coteaux du littoral. Ils transformèrent l'économie agricole du pays en plantant 125 000 hectares de vignes.³

En Algérie, le couple s'installe d'abord à Mustapha alors commune indépendante, aujourd'hui incluse dans Alger. Pascal Coste est chef cantonnier. Puis sa fiche matricule le dit à Fondouck (actuellement Khemis El Khechna), un village 30 km à l'est d'Alger, ensuite il est mécanicien aux Chemins de fer de l'est algérien.

En 1884 naît alors une fille, Marthe Circonsis, la date de naissance est forfaitairement fixée au 1^{er} janvier, et le lieu à Alger, aucun acte n'ayant été conservé.

Mais cette date peut être considérée comme justifiée par le prénom Circonsis attribué à la petite fille par des parents catholiques, la Circoncision du Christ étant fêtée le 1^{er} janvier.

¹ Annexe 6 page 78

² Définitions page 66

³ Edgar Scotti, Petite histoire du vignoble en Algérie 1830-1962

Marthe, toujours dénommée par son premier prénom dans sa famille, épouse Émile Alfred Etienne Benoît, dont elle a deux fils, Alfred et Jean Henri (ce dernier prénom car l'enfant est né le 14 juillet, qui était au siècle dernier, le jour de la Saint-Henri).

Marthe est ainsi la grand-mère de ma belle-sœur, Bernadette Benoît, à l'origine de mes recherches sur sa lignée paternelle.

Émile Alfred Benoît est tout d'abord viticulteur (à son mariage en 1908), puis négociant en fourrages. Il est connu sous le prénom d'Alfred dans sa famille et chez ses descendants, mais sous celui d'Émile dans sa communauté de village. En effet, sur l'annuaire téléphonique de 1929, son nom est suivi de l'initiale « E. », le commerce de fourrages et grains est abonné au 15. Sur le même annuaire, François Pioch son beau-frère qui est commissionnaire en vins, répond au numéro 22.

15 Benoit (E.), négociant en grains et fourrag.

Extrait de l'annuaire téléphonique de Cournonterral en 1929

Avec Marthe, ils habitent la « maison au canon », ainsi dénommée car elle porte un canon sculpté sur le linteau de la porte principale¹.



La maison au canon, Cournonterral

La légende familiale dit que c'est un ancêtre qui a fait sculpter ce canon en souvenir de son appartenance à l'armée napoléonienne ; cependant aucune confirmation n'est possible malgré des recherches poussées pour des vérifications auprès des « anciens » de Cournonterral.

¹ Photo Virginie Savoye



Presque deux ans avant son décès, Marthe obtient une nouvelle carte nationale d'identité¹ par la sous-préfecture de Pamiers, qu'elle signe Marthe Coste Benoît.

Elle décède le 22 septembre 1964² à Pamiers où elle s'est retirée auprès de la famille de son fils Jean Henri, en compagnie de son mari, Alfred Benoît. Lui décède quelques mois plus tard, le 4 mai 1965.

Dans le couple parental Benoît-Coste, comme dans le couple filial Benoît-Goudard, l'homme et son épouse décèdent à quelques mois d'intervalle...

Ils sont inhumés ensemble dans le cimetière de Cournonterral.³



Tombe de la famille Benoît-Coste à Cournonterral (photo Virginie Savoye)

¹ Archives familiales

² Archives familiales

³ Archives familiales

Mais revenons à Pascal Coste !

Le 2 octobre 1890¹, lui naît un fils, Jean Auguste Émile, dans la commune de Birkhadem, dans la banlieue d'Alger où Pascal Coste est de nouveau vigneron. Ce petit garçon décèdera à Cournonterral âgé d'un peu plus de 7 ans, début 1898.

N° 48
Coste
Jean Auguste Émile
2^e 8^h 1890

L'an mil huit cent quatre vingt dix et le trois octobre à quatre heures du soir, devant nous, Francis Mohring, Maire et officier de l'état civil de la commune de Birkhadem, a comparu le sieur Coste, Pascal, vigneron, âgé de quarante deux ans, domicilié à Birkhadem, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il nous a dit être né en son domicile hier à une heure du matin, de lui déclarant et de dame Argent, Élisabeth Ismérie, sans profession, son épouse, âgée de trente six ans, demeurant avec lui; auquel enfant il a donné les prénoms de Jean, Auguste Émile. Ces présentations et déclarations ont été faites en présence des sieurs Bayer, Auguste, boulanger, âgé de trente ans, et Sabarthès, Pierre Marie, industriel, âgé de cinquante ans, tous deux domiciliés à Birkhadem, lesquels ont ainsi que le comparant, signé le présent acte avec nous, après lecture.

N° 49.
Bayer
F. Mohring
Sabarthès

Transcription :

L'an mil huit cent quatre vingt dix et le trois octobre à quatre heures du soir, devant nous, Francis Mohring, Maire et officier de l'état civil de la commune de Birkhadem, a comparu le sieur Coste, Pascal, vigneron, âgé de quarante deux ans, domicilié à Birkhadem, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il nous a dit être né en son domicile hier à une heure du matin, de lui déclarant et de dame Argent, Élisabeth Ismérie, sans profession, son épouse, âgée de trente six ans, demeurant avec lui; auquel enfant il a donné les prénoms de Jean Auguste Émile. Ces présentations et déclaration ont été faites en présence des sieurs Bayer, Auguste, boulanger, âgé de trente ans, et Sabarthès, Pierre Marie, industriel, âgé de cinquante ans, tous deux domiciliés à Birkhadem, lesquels ont ainsi que le comparant, signé le présent acte avec nous, après lecture.

Signatures : P. Coste Bayer F. Mohring Sabarthès

¹ A.N.O.M. Birkhadem, acte n° 48

Le couple Coste-Argent a dû faire des aller et retours entre la France et l'Algérie, car il se sépare de ses terres à Courmonterral en les vendant 280 francs à Marcellin Pinède, oncle maternel d'Ismérie, par acte de sous-seing privé, le 18 octobre 1886¹

Le 29 juin 1894², le même Marcellin Pinède revend les mêmes terrains aux trois enfants mineurs du couple Coste-Argent moyennant la somme de 300 francs³.

Le 16 mai 1896⁴, devant Maître Rieusset à Courmonterral, Marcellin Pinède vend à Madame *Élisabeth Ismérie Argent, épouse assistée et autorisée de Monsieur Pascal Coste, actuellement régisseur de Monsieur le comte Laporte à Birkhadem, une maison, diverses pièces de terre, champs, vignes et hermes*. Le couple peut avoir gagné assez d'argent en travaillant en Algérie car la vente se fait pour la somme de 7 000 francs. Cependant les vendeurs se réservent expressément leur vie durant l'usufruit de tous les biens vendus jusqu'au décès du dernier mourant des vendeurs.

Pascal Coste, le « *Vieux Sergent* » décède le 1^{er} novembre 1924 à Courmonterral après de longues souffrances. Une notice nécrologique dans le journal lui rend un hommage plus que vibrant⁵ en parlant de ses vertus (entre autres) de piété et de foi.



Notice nécrologique Pascal Coste

¹ Archives familiales

² A.D. 34 45 Q1 1382 F° 53

³ Annexe 7 pages 79-80

⁴ Archives familiales

⁵ Archives familiales

Ismérie Argent quant à elle décède le 7 juin 1937¹ à Cournonterral dans le hameau de la Tuilerie, où elle s'est retirée auprès de sa fille Brigitte Marie, et de son gendre Odon Louis Gaëtan Valette. Monsieur Odon Valette est le fils du dernier tuilier de Cournonterral.

Il semble que Pascal Coste ne soit pas inhumé aux côtés son épouse, la plaque funéraire ne comporte que son nom².



Plaque funéraire de Pascal Coste, cimetière de Cournonterral (photo Virginie Savoye)

Après le décès de son père, Brigitte assistée de son mari, Odon Valette, et accompagnée de sa mère Ismérie, se présente devant Maître Clément Joseph Doumenge, notaire à Cournonterral le 4 novembre 1925³. Elle vend *un petit magasin avec terrain attenant d'une surface de 8 ares 60 centiares*, dont elle a eu donation de sa mère par moitié et l'autre moitié par héritage de son père Pascal Coste, à Monsieur Noël Pierre Marius Niolat, époux de Marcelle Fideline Pottier. *La vente a lieu moyennant la somme de 4 000 francs, que Monsieur Niolat a payé en bonnes espèces de monnaie ayant cours hors la vue du notaire soussigné. Madame Argent, née Coste, déclare avoir la présente vente pour agréable.*

¹ Archives familiales

² Photo Virginie Savoye

³ A.D. 34 45 Q 11/197

CONCLUSION

Au cours de ces quelques pages, j'ai eu le plaisir de pouvoir enrichir la lignée paternelle de la famille de ma belle-sœur. J'en connaissais déjà certains éléments, mais je n'avais pas approfondi les liens familiaux en étudiant plus intensément les fratries de ses ancêtres. Je n'avais pas non plus eu l'occasion de faire des recherches aux Archives départementales par manque de connaissances techniques, maintenant acquises grâce à ma participation au D.U. Généalogie et histoire des familles de janvier à juin 2019.

J'ai bien conscience qu'il reste encore de nombreux points à éclaircir ou à préciser. Le manque de temps m'en a empêchée, mais pas seulement. Certaines lacunes dans des registres, et certains manques de documents archivés m'ont arrêtée, et cela m'a contrariée de ne pas réussir à franchir quelques obstacles ou à sortir d'impasses... Aujourd'hui je n'ai qu'une envie, celle de me consacrer à la branche maternelle de la famille, branche qui n'est pour l'instant qu'ébauchée. Du travail en perspective !

Néanmoins je suis contente d'avoir partagé de bons moments avec tous les étudiants participant au D.U. à Nîmes, d'avoir effectué ces recherches, et je suis impatiente de pouvoir en parler à ma belle-sœur et à sa famille, dont certains membres vivent encore à Cournonterral.

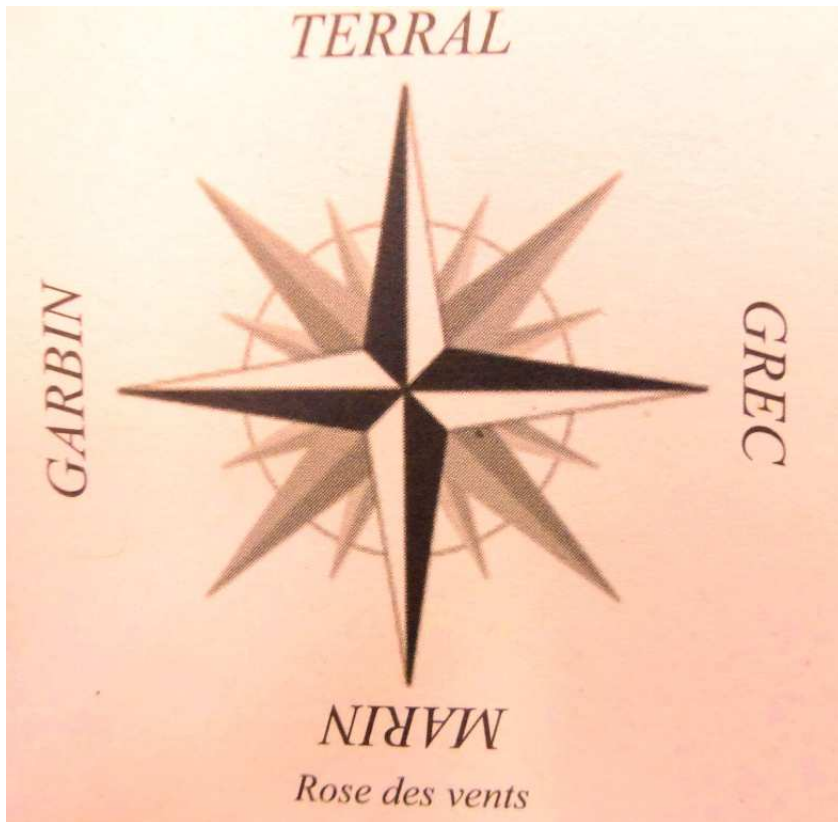
Mais la branche Argent-Pinède se terminant par des filles, on peut dire qu'aujourd'hui

IL N'Y A PLUS D'ARGENT A COURNONTERRAL...

GLOSSAIRE OCCITAN-FRANÇAIS

Andronne :	ruelle
Cazal :	petite maison
Cornalenc :	habitant de Cournonterral
Estacarede :	terrain planté de jeunes oliviers
Ferratjal :	champ de fourrage
Frigoule :	thym sauvage
Garbin :	vent du sud-ouest
Grec :	vent du nord-est
Herme :	terrain inculte, friche
Jasse :	bergerie
Marin :	côté sud
Olivette :	petite oliveraie
Peilhe :	chiffon
Terral :	vent de terre, du nord-ouest
Verdié :	verger

LA ROSE DES VENTS



Source : G.R.A.C. 2017

LES MESURES

Les mesures de surface et de longueur :

- sestérée : de Montpellier = 49,29 ares ou 4 929 m²
- dextre : 15,79 ares ou 1 579 m²
- perche : 0,02529 a ou 25,29 m²
- canne : 1,987 mètre (équivalent de la toise)
- pan : 0,248 mètre

Les mesures de monnaie :

- livre : 20 sols
- sol : 12 deniers
- denier
- mailhe (ou maille) = $\frac{1}{2}$ denier (ou obole)

DEFINITIONS

- **Biens paraphernaux** : en droit ancien, désignent sous le régime dotal, les biens personnels de la femme qui sont laissés à sa jouissance et à son administration par opposition aux biens dotaux qu'administre le mari.

- **Bulle** : lettre patente du pape

- **Fulmination** : publication d'une décision canonique

- **Gentilé** : dénomination du nom des habitants d'un lieu

- **Insinuation** : inscription d'un acte sur un registre pour lui donner de l'authenticité

- **Mildiou** : (ou rouille des feuilles) maladie de la vigne causée par un champignon

- **Phylloxera** : 1) insecte parasite entraînant en quelques années la mort du cep de vigne
2) maladie de la vigne due à cet insecte

- **Préciput** : avantage consistant pour un héritier qui bénéficie d'un legs de retenir le bien légué en plus de sa part, sans le faire réintégrer dans l'assiette successorale lors du partage de la succession

- **Roulier** : voiturier qui transporte des marchandises sur un chariot

- **Sénéchal** : officier royal qui, dans certaines provinces, exerce des fonctions analogues à celles d'un bailli, pour la justice, les finances, etc.

BIBLIOGRAPHIE

- Boucard Daniel, *Dictionnaire illustré et anthologie des métiers*, Jean-Cyrille Godefroy, 2008
- Camps Christian, *Dictionnaire du français régional du Languedoc*, Paris, Bonneton, 1991
- Casado Pierre, *Recueil lexicographique de mots occitans et français tirés de textes administratifs du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle (Gard, Hérault)*, Montpellier, Université Paul Valéry, 2016
- Fourré-Guibert Florence, *Carnet des termes anciens des métiers liés aux services*, Paris, Hachette, 2007
- Fourré-Guibert Florence, *Carnet des termes anciens des métiers de l'agriculture*, Paris, Hachette, 2007
- Fourré-Guibert Florence, *Carnet des termes anciens des métiers du bois, du fer, de la terre*, Paris, Hachette, 2007
- Godefroy Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes*, Paris, Librairie des sciences et des arts, 1938
- G.R.A.C., *Cournonterral*, Éditions du GRAC, Cournonterral, juillet 2017
- Rouquette Max, *Le Jeu de la balle au tambourin*, Toulouse-Paris, Institut d'études occitanes - Libr. Maisonneuve, 1948
- Jobbé-Duval Brigitte, *Carnets des termes anciens des poids et mesures*, Paris, Hachette, 2007
- Pastoureau Michel, *Figures de l'héraldique*, Paris, Découvertes Gallimard, 2013
- Secondy L. et Donnadiou J.P., *Privilèges et Révolution, M. de Portalès contre la communauté de Cournonterral*, pp. 43-61, in Actes du LVIII^o congrès de la fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, , Montpellier, 1987
- Valdeyron Alain, *La crise de la viticulture méridionale au XIX^o siècle*, Montpellier, Université du Tiers Temps, 2016
- Wolff Philippe (direction), *Documents de l'histoire du Languedoc*, Toulouse, Éditions Privat, 1969

SITOGRAPHIE

- www.ville-cournonterral.fr
- <http://pierresvives.herault.fr/entites/archives-departementales>
- www.geneanet.org
- www.geneabank.org
- www.wikipedia.org
- <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/>
- <http://jeantosti.com>

ANNEXES

Annexe 1 : ACTE MARIAGE FRANCOIS ARGENT-GILLETTE CARRIERE 1737

Le mariage de François Argent et Gillette Carrière a été célébré après la publication des bans
faits sans opposition à l'ancien paroissial de Courmont par le curé de
parties, fils des nommés l'ancien le deua le curé de parties de parties
vis la contracter de mariage veu par nous à son neveu apignon de con-
tenu de la mère d'un fiancé avec la mort de son père et celle des père
mère de la fiancée, la dispense de trois degrés de consanguinité du même j'habite de
canonique au troisième degré de consanguinité du même j'habite de
les registres des publications dudit diocèse, publiées à la messe de paroisse
par les registres présentés par les parties, l'enchâssure de la bible par les parties
des témoins, les conclusions de notre promoteur, l'ordonnance de notre
officiel pour procéder à la bénédiction du mariage des parties en de
deux ou trois heures de jeun dernier la permission pour pouvoir de m
le curé qui en date du même jour, ont été renvoyés en ledit mariage par
parole du présent selon la forme qui est prescrite par nos lettres de
et romaine François Argent majeur et Gastier fils ledit argent de
parz helmi argent et Gillette Vallotte et Gillette Carrière majeure
et libre assistée de ses plus proches parents fils ledit argent de
Antoine Carrière et de François Desjourns, les témoins sous prière
Lauré maréchal, notaire Jean Castet chirurgien, me Jean Desjourns
ceux d'aujourd'hui se sont signés avec nous les parties aiant dit ne s'en
signer mais ajoutés à leur domicile dans cette paroisse de même que les
notaires et R. Pellier Lauré, Desjourns

127^{bis} 1862

107



Par-devant nous eteime Andre

filz notaire a la residence de Courmontreuil et tenuin
ci apres nomme et sous signe

Remplacement

Je compare le sieur Antoine Ciniere
agriculteur domicile a Courmontreuil conjoint de son Deubuit
Cent trente filz de Jean Ciniere et Rose Gachon aussi agriculteur
domicile a Courmontreuil, lequel promet et s'engage de
remplacer dans la armee du Roi le sieur Jacques Argent
filz aussi agriculteur domicile a Courmontreuil conjoint de
l'amee Deubuit Cent trente et un, sieu absent, le sieur
Julien Argent son Pere Chretien domicile a Courmontreuil
ici present et pour son dit filz acceptant; a cet effet ledit
sieur Ciniere s'oblige de faire le service pour ledit Argent filz
pendant tout le temps et auquel il y sera et tenu lui meme
et de servir au corps qui lui sera indique et de ne point deserte
le Drapeau sous les armes portee par les Loix.

Il sera un gosse au
remplacement.

Le present remplacement est fait moyennant
la somme de deux huit cents francs a compte de laquelle
ledit sieur Argent a brievement paye audit Ciniere celle
de trois cents francs par lui recue, nombrée et emboursee a son
Contentement au vu de mon dit notaire et tenuin renonçant
a l'exception du contraire, dont quittance; Quant aux
quinze cents francs restant le sieur Argent s'oblige de
les payer au sieur Ciniere ou a son ayant cause dans un an a
compter d'aujourd'hui sans interet jusqu'à l'expiration de ce
delai, mais apres ce delai les interets courront sans
demande et sans teleme jusqu'à parfaite liberation.



Il est convenu entre les parties que lors du
paiement de ladite somme de quinze cents francs le sieur
Ciniere sera tenu de justifier par un certificat l'egal de
sa presence et de servir de service, sans quoi il ne pourra
pas recevoir ladite somme de quinze cents francs, que dans
le cas de desertion de sa part, non seulement il n'aura rien

à prétendre sur les quinze cents francs qui lui restent
 dus; mais il sera tenu de rembourser aussi les trois cents
 francs qu'il vient d'être touché ainsi que de tous dommages
 et intérêts.

À la sûreté et garantie de la dite
 somme de quinze cents francs le Sieur Argent père
 affecte et hypothèque d'une manière directe et spéciale
 le champ, vignes et méteroy qu'il possède et possède sur
 le territoire de la commune de Fourmontot et la
 vigne et champ adjacents qu'il a situés sur les territoires
 de la commune de Fourmontot au grand chemin vieux.

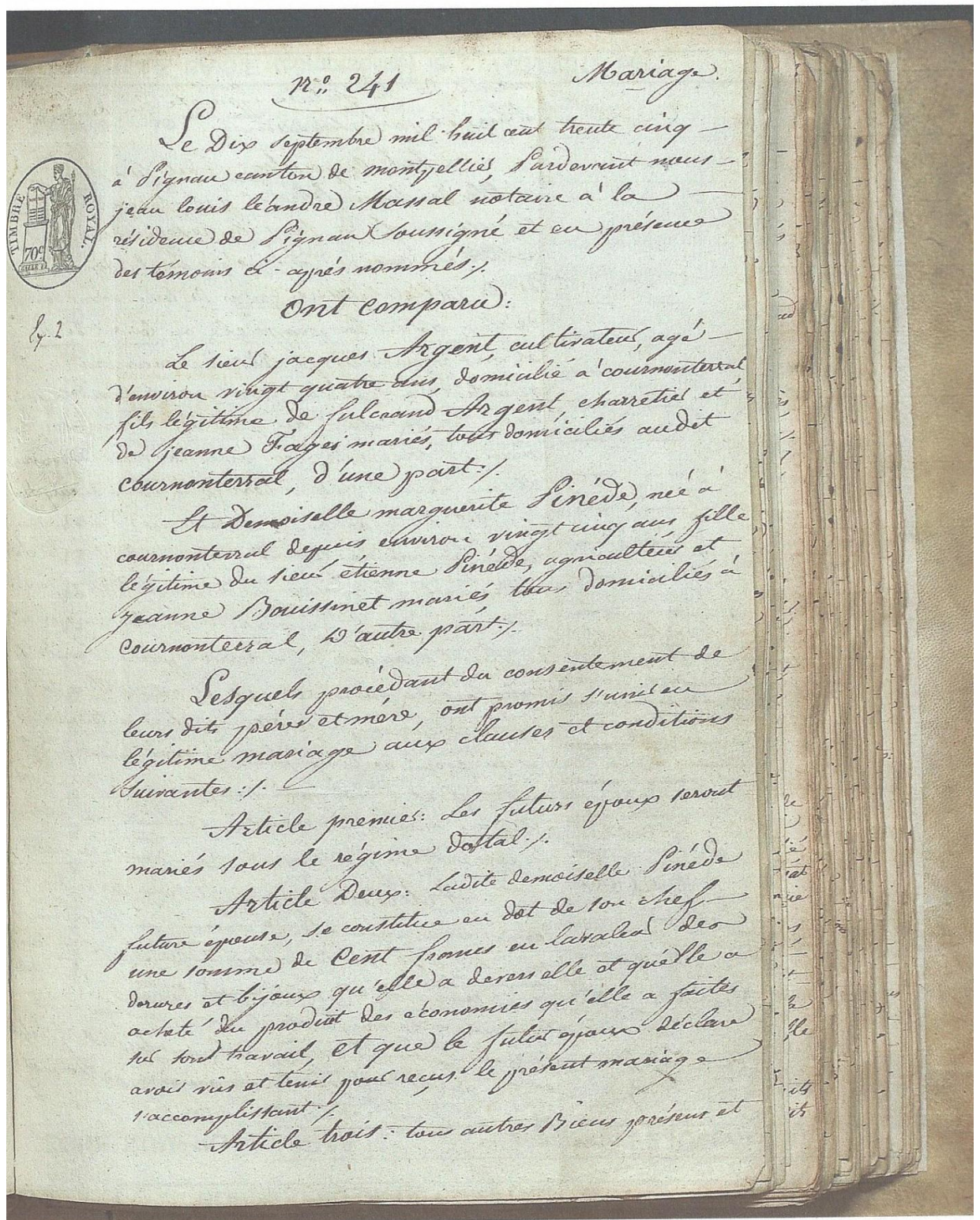
Le Sieur Argent déclare en cet
 endroit que les biens ne sont grevés d'aucune hypothèque
 légale, que la hypothèque conventionnelle n'élève
 à mille francs et qu'il s'oblige à payer seul les entiers
 frais du présent acte, *cont. acte.*

Fait et lu aux parties dans notre
 étude à Fourmontot le dix sept septembre dix huit
 cent trente deux, en présence de deux pères Chambert
 fils aîné et Jacques Barthélemy roch Bidou
 Propriétaires fonciers domiciliés à Fourmontot et només
 avec le Sieur Cuvier; ledit Argent père a déclaré ne
 savoir signer et nous Notaire avoué soussigné.

Tuicere Chambert *Bidou*
 André *Notaire*

1877 - " -
 1832, le 15.8.80 -
 1880 -
 19 - 80
 Étienne, us affaire quatre vingt cinquante -
 (M. P. P. P.)

19 septembre 1832 promission par Antoine Cuvier à Jean Cuvier son père domiciliés à
 Fourmontot enregistré le 19 septembre 1832
 15.7.1832, acte de partage de France Barthélemy roch Bidou domiciliés à Vier au profit de Jean
 Veuve domiciliés au même de la commune de Fourmontot D. 246. 11.7.80. 72.



avisé de la fiction. Spouse en demeurant
libre et par conséquent,

Article quatre. Le dit sieur s'oblige
à faire de bien être et par conséquent à la fille
épouse de fille, mais la réserve de droit de
retour en cas de décès de la dotataire et
de sa postérité. La même partie de tous ne peut
déclarer avoir la propriété au tout et s'oblige
et me reprend le dit de curatier et
quatre de droits contenant sur un mit
avis, comportant au gendre le chemin au
marin de curatier, le quel la mère s'oblige
et au total par conséquent un mit et un
2.0 la moitié est contenue d'un mit
situé au même total quatre de huit et
contenant l'autre corps en un huit quatre
avis, comportant au marin s'oblige au gendre
avis de fait marier, au total par conséquent
de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

Article cinq. Le dit sieur s'oblige
à faire de bien être et par conséquent à la fille
épouse de fille, mais la réserve de droit de
retour en cas de décès de la dotataire et
de sa postérité. La même partie de tous ne peut
déclarer avoir la propriété au tout et s'oblige
et me reprend le dit de curatier et
quatre de droits contenant sur un mit
avis, comportant au gendre le chemin au
marin de curatier, le quel la mère s'oblige
et au total par conséquent un mit et un
2.0 la moitié est contenue d'un mit
situé au même total quatre de huit et
contenant l'autre corps en un huit quatre
avis, comportant au marin s'oblige au gendre
avis de fait marier, au total par conséquent
de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

Article six. Le dit sieur s'oblige
à faire de bien être et par conséquent à la fille
épouse de fille, mais la réserve de droit de
retour en cas de décès de la dotataire et
de sa postérité. La même partie de tous ne peut
déclarer avoir la propriété au tout et s'oblige
et me reprend le dit de curatier et
quatre de droits contenant sur un mit
avis, comportant au gendre le chemin au
marin de curatier, le quel la mère s'oblige
et au total par conséquent un mit et un
2.0 la moitié est contenue d'un mit
situé au même total quatre de huit et
contenant l'autre corps en un huit quatre
avis, comportant au marin s'oblige au gendre
avis de fait marier, au total par conséquent
de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

marin au conjoint de m. 1. de l'avis;
2.0 l'un s'oblige au conjoint de chambre à coucher
mais au second étage, par lequel la cuisine de la
maison d'habitation de Donatier s'oblige au conjoint
quant à son part, petite chambre d'un revenu
de trois francs;

Après plus de l'avis joint au dit Donatier et
son fils se donne et s'oblige au conjoint de l'avis
par tout au conjoint de son.

Article six. Le dit sieur s'oblige
à faire de bien être et par conséquent à la fille
épouse de fille, mais la réserve de droit de
retour en cas de décès de la dotataire et
de sa postérité. La même partie de tous ne peut
déclarer avoir la propriété au tout et s'oblige
et me reprend le dit de curatier et
quatre de droits contenant sur un mit
avis, comportant au gendre le chemin au
marin de curatier, le quel la mère s'oblige
et au total par conséquent un mit et un
2.0 la moitié est contenue d'un mit
situé au même total quatre de huit et
contenant l'autre corps en un huit quatre
avis, comportant au marin s'oblige au gendre
avis de fait marier, au total par conséquent
de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

Article sept. La dame s'oblige
à faire de bien être et par conséquent à la fille
épouse de fille, mais la réserve de droit de
retour en cas de décès de la dotataire et
de sa postérité. La même partie de tous ne peut
déclarer avoir la propriété au tout et s'oblige
et me reprend le dit de curatier et
quatre de droits contenant sur un mit
avis, comportant au gendre le chemin au
marin de curatier, le quel la mère s'oblige
et au total par conséquent un mit et un
2.0 la moitié est contenue d'un mit
situé au même total quatre de huit et
contenant l'autre corps en un huit quatre
avis, comportant au marin s'oblige au gendre
avis de fait marier, au total par conséquent
de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

Article huit. Les sœurs s'oblige
à faire de bien être et par conséquent à la fille
épouse de fille, mais la réserve de droit de
retour en cas de décès de la dotataire et
de sa postérité. La même partie de tous ne peut
déclarer avoir la propriété au tout et s'oblige
et me reprend le dit de curatier et
quatre de droits contenant sur un mit
avis, comportant au gendre le chemin au
marin de curatier, le quel la mère s'oblige
et au total par conséquent un mit et un
2.0 la moitié est contenue d'un mit
situé au même total quatre de huit et
contenant l'autre corps en un huit quatre
avis, comportant au marin s'oblige au gendre
avis de fait marier, au total par conséquent
de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

Article huit. Les sœurs s'oblige
à faire de bien être et par conséquent à la fille
épouse de fille, mais la réserve de droit de
retour en cas de décès de la dotataire et
de sa postérité. La même partie de tous ne peut
déclarer avoir la propriété au tout et s'oblige
et me reprend le dit de curatier et
quatre de droits contenant sur un mit
avis, comportant au gendre le chemin au
marin de curatier, le quel la mère s'oblige
et au total par conséquent un mit et un
2.0 la moitié est contenue d'un mit
situé au même total quatre de huit et
contenant l'autre corps en un huit quatre
avis, comportant au marin s'oblige au gendre
avis de fait marier, au total par conséquent
de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

Le conjoint et
l'avis de la fiction, au quel fait le même corps, et au gendre
et que s'oblige au gendre
de fait marier, = l'autre moitié au total
l'un avoue de cinq francs, son jour de dit
approuvant le roman et le total et au total au total
à la fin de l'avis, au total et au total au total
argent, le, au marin la moitié restant au total
et son autre part m. 1. de fait marier.

toujours.

fait et lu par nous notaire en l'Église
sans parties, en présence de Pierre mar
Guibal, agriculteur et Bertrand Gaudel
agriculteur, domiciliés à Pignat signés
avec le futur Gams et nous notaire, avec
les autres parties qui ont déclaré ne pas
signer de ce requis.

argent de B. Gaudel

Guibal

Massals

Quatre	l' = 11
Deux	l' = 50
Deux	l' = 80
Deux	l' = 11
3	l' = 11
<hr/>	
	94 = 30
2	l' = 14
<hr/>	
	26 = 79

Par devant à Montpellier le seize septembre
1835 l'Notaire l' = 1000 pour mariage cinq francs
pour donation in mobilière cinq francs =
cinquante centimes, pour autre trois francs =
quatre vingt cinq centimes, pour deux cent
cinq francs pour autre cinq francs, deux
deux francs quarante quatre centimes =

Notaire

Annexe 4 : ACTE MARIAGE JACQUES ARGENT-MARGUERITE PINEDE 1835

Jacques Argent
 et
 Marguerite Pineda
 1835

Le samedi huit cent trente cinq, et le onze septembre à huit heures après midi par
 devant nous Jean François Carriès, Maire, officier de l'état civil de la commune de Fourmontoral,
 Arrondissement de Montpellier, Département de l'Hérault, sont comparus dans la maison
 commune, le sieur Jacques Argent, Cultivateur, âgé de vingt quatre ans, né et domicilié à Four-
 montoral, fils majeur et légitime de Fulcran Argent aussi cultivateur, et de Jeanne Fages, son épouse
 domiciliée audit Fourmontoral d'une part; Et demoiselle Marguerite Pineda, sans profession,
 âgée de vingt cinq ans sept mois, née et domiciliée à Fourmontoral, fille majeure et légitime
 d'Etienne Pineda, cultivateur, et de Jeanne Souffinet, son épouse, domiciliée audit lieu, d'autre
 part. Lesquels futurs époux de consentement de leur père et mère respectifs ici présents, nous ont
 requis de procéder à la célébration du mariage. projeté entre eux dont les publications ont été faites
 devant la principale porte d'entrée de notre maison commune les dimanches vingt trois et trente
 Août dernier, à l'heure de midi. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été
 signifiée faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces
 annexes au présent acte qui nous ont été remis par les parties, et du chapitre six du
 titre cinq du Code civil intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la
 future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant
 répondu séparément et affirmativement, déclarons, au vu de cela, que Jacques
 Argent et Marguerite Pineda sont unis par le mariage. De qui avons dressé acte
 en présence de Sieurs Jean Louis Carriès, âgé de trente sept ans, Pierre Chambert,
 âgé de trente sept ans, Jacques Demar, âgé de vingt huit ans, tous les trois
 agriculteurs, et Guillaume Malabouche, charbon, âgé de trente un ans,
 tous habitants de Fourmontoral qui ont signé avec nous, le présent acte,
 que l'époux après que lecture leur en a été faite, non l'épouse Et les autres
 comparans pour ne le savoir de ce requis.

Argent Carriès Chambert Demar
 Malabouche

Annexe 5 : SUCCESSION JACQUES ARGENT 1871

Du huit mai 1871.

M^{rs} Pierre Demard, propriétaire à Courmontverval épouse Marie
Argent agissant comme administrateur des biens de sa femme,
Déclare que Jacques Argent son beau père opté de
marquessite de noblesse est légal intéressé à Courmontverval, le douze
novembre 1870, laissant pour héritiers ses six enfants ci-après nommés.

Emilie f^e au conjoint
Jeanne f^e Jean Sager
Euphrasie f^e François Monnuyé à Courmontverval
Argent. Amélie s. d.
Eulalie s. d.
Anna f^e Edmond Astruc à Loupian.

Cette succession se compose.

1^o de divers objets mobiliers estimés dans un état ci annexé
estimés, y compris deux faucilles Sept cent quatre-vingt six
francs - 786..

Recu à 1^o huit francs -

Immeubles à Courmontverval non affermés.

1^o maison au village usant 250 francs - 250..

DECLARATION				DROITS D'ENREGISTREMENT					
				Report		compte et en sus		décimes	
						fr. c.		fr. c.	
2 ^e	25	50	Vigne	mas de cressin	95				
3 ^e	7	80	Vigne	maie Diagnac	1	50			
4 ^e	20		Vigne	Douillet	4				
5 ^e	29		Vigne	La. de pateris	9	50			
6 ^e	17	96	Vigne	Revin des agneaux	3	50			
7 ^e	29	65	Vigne	Beaulieu	26	50			
8 ^e	17	40	Vigne	Lain	42	50			
9 ^e	24	70	Bois	Cressin de la barthe	40				
17801				Un hectare septante deux ares un centiare.					
				Revenu deux cent vingt sept francs cinquante c.		227		50	
				Capital - 4550 -					
				Recu à 1% Quarante cinq francs cinquante centimes				45	
				Le commissaire ordinaire que le défunt était marié sous le régime				60	
				dotale approuvé en son contrat de mariage reçu Messal notaire, le				84	
				10 7 ^e 1835 - et a signé après lecture					
				Pierre Demay					

Annexe 6 : LE PHYLLOXERA

Le Phylloxéra : ...le fléau.

« C'est un grand spectacle que cette vaste conspiration de toutes les forces vives de la science pour combattre le Phylloxéra, ce fléau qui menace de tarir l'une des principales sources de la richesse de notre pays... L'Assemblée Nationale en fait le sujet de ses délibérations ; le Gouvernement s'en émeut ; l'Institut de France ouvre une enquête solennelle... La grandeur de l'effort n'est que trop justifiée par l'importance des intérêts qu'il s'agit de sauver. Mais quel est donc le terrible ennemi qui les met en péril et provoque de notre part de si formidables préparatifs de guerre ? Mesurez sa taille, examinez ses armes, visitez ses remparts : que trouvez-vous ? Un puceron minuscule, une imperceptible tarière, une étroite fissure du sol... Parcourons ses lugubres étapes : en 1865, l'insecte apparaît pour la première fois sur un seul point du Vaucluse... en 1867, on remarque une large tache dans ce département... en 1868, les deux rives du Rhône sont attaquées, en 1869, l'épidémie arrive aux portes de Nîmes, d'Aix, de Montélimar, des vignes sont atteintes dans l'Hérault et le Var. En 1870, le mal prend un grand développement, et en 1871, toute la vallée du Rhône, de Valence à la mer, est sous le coup du Phylloxéra, les taches deviennent de plus en plus larges dans l'Hérault et le Var ; en 1872, le fléau gagne du terrain dans ces deux départements. »

(Drouin de Lhuys, Séance du 26 octobre 1874 du Congrès International Viticole de Montpellier).

Et les remèdes :

« ...Au premier rang des procédés curatifs se place la submersion hivernale, dont les résultats sont incontestables. L'inventeur de cette méthode (Planchon)... a déjà de nombreux imitateurs, et personne n'hésite à recourir à la submersion partout où elle est possible. Elle noie le Phylloxéra, sans porter préjudice à la vigne. Seulement, ce système ne peut être étendu aux terrains éloignés des cours d'eau... On propose, il est vrai, de faire dériver par un canal, les eaux du Rhône dans plusieurs de nos départements viticoles (Dumont). »

(Drouin de Lhuys, *ibidem*).

Source : Wikipédia

Annexe 7 : REVENTE MARCELLIN PINEDE-ENFANTS COSTE

130

Vente

le 20 juin 1894

145

Je soussigné mil huit cent quatre-vingt-quatorze
 le vingt juin
 Par devant M. Joseph Picusset notaire à
 la résidence de Cocumontal, troisième canton de
 Montpellier (Hérault) en présence des témoins ci-après
 nommés, soussignés,
 a comparu :
 M. Marcelin Pinède propriétaire domicilié
 à Cocumontal
 lequel a, par cet acte, vendu, avec garantie
 de son titre, érection, hypothèques et empêchements
 quelconques
 à 1^o Marie Brigitte Coste
 2^o Marthe Julienne Coste
 et 3^o Jean Coste
 ses trois enfants mineurs de M. Pascal
 Coste résidant chez M. le curé de Sapote à Pirkadema
 près Alger, et de Dame Tamerie Argent son
 épouse, son épouse domiciliés ensemble à Pirkadema
 et accepté, au nom desdits enfants mineurs,
 par ladite Dame Tamerie Argent, leur mère,
 leur ratification à leur majorité
 les six parcelles de terre suivantes situées
 dans la commune de Cocumontal et revêtues
 replantées en vignes :
 1^o une parcelle au quartier de Canachs, section
 E n^o 343 du cadastre, contenant neuf ares environ
 confrontant Mammouzer et le chemin
 de la Barthe, dit le Cinquet, section G n^o 1096, confrontant
 Pages et Gaudinard
 2^o une parcelle de huit ares environ à la
 Bruyère, section G n^o 1820, confrontant Mammouzer et
 Sauvagnac
 3^o une parcelle de douze ares environ à la
 Devère, dit le Jaras, section B n^o 682, 684 et 685, confrontant
 le chemin et Coste
 4^o une parcelle de sept ares vingt centiares au
 mas de Chaumont, section E n^o 375, confrontant
 Malabaroda et Coste
 et 5^o une parcelle de quatre ares environ à Piroch-
 Redon, section E n^o 125, confrontant Coste.



28. 20
 6. 33
 31. 63
 Coupé à Montpellier le vingt deux juin 1894
 fol 81C y deux titres un franc 63
 deux coupés

ainsi au surplus que ces immeubles se
 poursuivent et comportent avec leurs contenance
 par forme de cays, leurs servitudes, actions et
 jansives, la partie déclarant que ces parcelles
 les mêmes qui ont été vendues à M. Marcelin Puiide
 par le époux Coste - Argent surmoués, devant
 sans signature privée, en date à Commancaul le
 dix huit octobre mil huit cent quatre vingt trois
 enregistré à Montpellier le vingt six de même mois
 folio 67 Rets case 7 par le receveur Dumas, qui a perçu
 les dits et transcrit au bureau de hypothèque de
 Montpellier le même jour vingt six octobre Vol. 1166
 n° 80.

Les mineurs Coste seront propriétaires des
 immeubles vendus à partir de ce jour, mais
 n'en jouiront qu'après le décès de M. Puiide
 qui leur réserve expressément l'usufruit, sa
 vie durant.

La présente vente est faite moyennant
 la somme de trois cents francs que M. Coste
 de deniers desdits mineurs, a comptés aux
 présents, hors la rue de cotaire, à M. Puiide
 qui le reconnaît et en donne quittance
 définitive.

Le notaire a donné lecture aux parties
 des articles 12 et 13 de la loi de vingt trois avril
 mil huit cent soixante onze.

Donc acte.

Fait et passé en minute dans l'étude
 de M. Puiide notaire en présence de M. M. Joseph
 Dede, propriétaire et Félix Fournier propriétaire
 tous deux domiciliés à Commancaul, témoins
 requis, et après lecture faite les comparants ont
 signé avec le témoin et le notaire.

Puiideff
 y Dede
 J. Fournier
 Fournier Argent

Inséré au bureau de hypoth. de
 Montpellier le 29 juin 1894
 Vol. 1382 n° 53.

Puiideff
 n°

Annexe 8 : PLAQUE TOMBALE AU CIMETIERE DE COURNONTERRAL



Photo Virginie Savoye

Je ne bâtis que pierres vives, ce sont hommes. François Rabelais

Façade du bâtiment des Archives départementales de l'Hérault, Pierres Vives

Architecte : Zaha Hadid 2012



Photo Virginie Savoye, mai 2019